

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 10 avril 2017 à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain CAZABONNE

ORDRE DU JOUR

Vœu de soutien au «Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens» de l'AMF

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 mars 2017
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Commission municipale chargée des questions d'urbanisme – Remplacement d'un poste de suppléant
- 4 - Dénomination du rond-point entre l'allée Peixotto et la rue du Maréchal Leclerc «rond-point de la Légion d'Honneur»
- 5 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SAS «Loisirs et aventures»

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture

- 6 - Scène partenaire 2017/2020 : signature d'une convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC

RAPPORTEUR M. SALLABERRY – Adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines et au Stationnement

- 7 - Compte administratif – Année 2016
- 8 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016- Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 9 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2016
- 10 - Budget primitif – Exercice 2017
- 11 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Année 2017
- 12 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2017
- 13 - Amortissements – Budget principal – Budget annexe Régie des Transports
- 14 - Constitution de provisions pour risques et charges
- 15 - Société d'économie Mixte «Talence Gestion Equipements» - Comptes rendus technique et financier de l'exercice 2015-2016 – Information du Conseil

- 16 - Budget du Service Public à Caractère Industriel et Commercial de la Salle de Spectacles et de Congrès La Médoquine pour l'année 2017 – Participation de la Ville de Talence
- 17 - Subvention aux associations talençaises – Année 2017
- 18 - Subvention aux associations non talençaises – Année 2017
- 19 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2017
- 20 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de Talence Evènements
- 21 - Convention de partenariat – Séance de régulation
- 22 - Reconduction du poste de médecin de médecine professionnelle et préventive en contrat à durée indéterminée

RAPPORTEUR Mme FABRE–TABOURIN – Adjointe déléguée à l'Urbanisme

- 23 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire en vue de la création d'un local de stockage société Loisirs et Aventures parcelle BK 12

RAPPORTEUR Mme PITOT – Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse

24 - Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association Centre Animation Jeunesse

25 - Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association Ludiloisirs

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 avril 2017, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 10 avril à 18 h, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

PRESENTS : M. Alain CAZABONNE, Maire, M. VILLEGA-ARINO, M. GELLE (entre les questions 1 et 10), Mme SALLET, M. DUART (entre les questions 1 et 9), M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA, M. GOYER, M. SALLABERRY, Mme HIERET (à partir de la question 6), Mme CHADEBOST, Mme DENON-BIROT, M. PRADES, Mme BEGE-SEURIN, Mme ROSSI, M. BONNIN, M. BESSE, Mme CHABBAT, Mme SAUTOUR, Mme MAURES, Mme IRIART, M. PENE, M. ERCHOUK, M. FARGUES (entre les questions 1 et 10), Mme PITOT (à partir de la question 6), M. GARRIGUES (entre les questions 1 et 10), Mme LARTIGUES, M. JEAN, M. AMBRY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU, M. GUEGUEN, Mme DE MARCO, M. GUERIN (à partir de la question 2), Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE (à partir de la question 5)

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. CAZABONNE), M. LABOURDETTE (procuration à M. VILLEGA-ARINO), Mme BONORON (procuration à Mme ROSSI), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK à partir de la question 11), M. GARRIGUES (procuration à M. GOYER à partir de la question 11)

ABSENTS : M. GELLE (à partir de la question 11), M. DUART (à partir de la question

10),

Mme HIERET (entre les question 1 et 5), Mme PITOT (entre les question 1 et 5), M. GUERIN (pour la question 1), Mme CONGOSTE (entre les questions 1 et 4)

M. VILLEGA-ARINO a été désigné comme secrétaire de séance

OoOoOoOo

Vœu de soutien au «Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens» de l'AMF

M. LE MAIRE : Vous vous souvenez que la dernière fois nous n'avons pas pu examiner ce vœu dans la mesure où – et vous aviez raison – il était juste distribué sur table. Là, vous avez eu le temps de le lire. Même si le 22 mars est passé, il n'empêche que l'Association des maires de France maintient que si nous voulons le voter, elle enregistrera notre vote favorable. Donc maintenant, la discussion est ouverte et je vous interroge. Qui souhaite intervenir par rapport à ce vœu de l'Association des maires de France ?

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit commentaire. Le texte contient des éléments intéressants concernant notamment la nécessité pour les communes d'une stabilité prévisionnelle des ressources financières, ainsi que des missions transférées par l'État. Très bien. Par contre, n'apparaît pas la nécessité de la simplification du millefeuille institutionnel qui passe par la réduction du nombre de communes et donc d'élus, et des deux niveaux intermédiaires entre lesdites communes et l'État. Première remarque.

Le texte ignore que les maires appartiennent dans leur immense majorité à des partis politiques qui sont ou ont récemment été au pouvoir. Pourquoi ces personnalités politiques ont-elles besoin de rédiger un manifeste et de le faire soutenir par un nombre important de communes ? Pourquoi les maires n'infléchissent-ils pas les politiques publiques en agissant au sein de leur parti politique ? N'ont-ils aucun pouvoir ou ce vœu vise-t-il simplement à dédouaner les maires ?

M. LE MAIRE : Deux réflexions.

Je vais vous raconter une petite histoire. Vous adorez les petites histoires. Un jour, il y a eu une émission sur RMC. C'était l'émission de Bourdin. J'écoute deux types d'émission : Bourdin et *Les Grandes gueules*. Et puis, le soir, le football, mais nous n'allons pas discuter de football ici. Le thème de l'émission de Bourdin était : «Il y a trop de communes en France, il faut en supprimer». Mon sang n'a fait qu'un tour et j'appelle. Je ne sais pas si vous avez déjà appelé : «Il y a quatre personnes avant vous». J'attends. Juste avant que je passe, un maire d'une petite ville de 600 ou 700 habitants est pris à l'antenne et raconte sa vie de maire. Il dit : «Le dimanche, je prends le tracteur, je vais nettoyer les fossés». Il

raconte sa vie. Il est responsable de tout. Et après, j'arrive. Je dis à Bourdin : «J'ai bien entendu le titre de votre émission : il y a trop de communes en France par rapport au reste de l'Europe. Oui, mais si on se reporte à l'époque où les communes ont été créées, la France représentait pratiquement les deux tiers du reste de la population européenne. Donc, il y a peut-être aussi une logique dans la création des communes. Par ailleurs, vous avez entendu ce maire. Le dimanche, il passe le tracteur. Vous l'enlevez, il vous faut deux fonctionnaires : un titulaire et un suppléant pour le remplacer quand il n'est pas là. Le maire va toucher 300 ou 400 €. Pouvez-vous m'expliquer où est l'économie ? Il faut faire des économies et supprimer des communes, mais le malheureux maire, c'est du sacerdoce, il est responsable de tout. Moi, dans ma mairie, j'ai des services juridiques, des services techniques. Lui, il a sa secrétaire de mairie et il est responsable de tout. Il a un rôle indispensable. S'il n'est plus là, ce sera à ce moment-là des fonctionnaires qu'il faudra créer. Qu'il y ait des regroupements sur des projets qui dépassent la commune, c'est évident, mais le rôle fondamental du maire, dont je rappelle que la grande majorité des maires ruraux n'a pas d'étiquette politique... 8 maires sur 10 n'ont pas d'étiquette politique. Ils sont divers droite, divers gauche.

Par contre, ce que tu viens de dire sur cela – c'est la deuxième remarque que je voulais faire – moi, je trouve scandaleux qu'à l'Association des maires de France, si on fait l'addition des maires et des sénateurs qui en sont membres et qu'on voit les mesures qui sont prises contre les communes et qu'on les entend tous à la tribune : « Je suis le défenseur de la mairie, je défendrai cela » et qu'au moment du vote des lois on ne les voit plus... Je suis sûr que si on additionne ces élus-là, ils sont majoritaires à l'Assemblée ou au Sénat. Donc, quand il faut défendre la commune... Par contre, après, ils viennent dire : «C'est scandaleux, on a créé des régions énormes». Donc là, je suis d'accord, il y a une contradiction entre ces élus qui sont membres, parfois à la direction de l'Association des maires de France et ils sont en même temps parlementaires. Là, je suis d'accord, mais pour le reste la majorité n'est pas engagée dans la politique. Pour le reste, j'estime que les communes sont indispensables. C'est un lien qui ne sera jamais remplacé par une administration. Cela n'empêche pas de se regrouper pour faire des équipements.

Mme DE MARCO : Pour rebondir, mais c'est un peu différent et cela reprend un petit peu ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, nous n'allons pas participer au vote. En plus, je trouve cette motion un peu hypocrite. Généralement, c'est une motion qui dénonce un peu les baisses de dotation de l'État, mais certains qui soutiennent cette motion soutiennent aussi des candidats ou des programmes qui annoncent de nouvelles coupes sombres dans les finances publiques. Si proche d'une période préélectorale et électorale, pour notre part nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE : Ce qui m'inquiète d'ailleurs c'est que les coupes ne seront pas sombres, mais elles seront claires. Les sombres, on peut les absorber, on ne les voit pas. Ce qui est dangereux, ce sont les coupes claires.

M. DELLU : Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Monique puisque nous sommes exactement sur la même position dans la mesure où la période est propice – nous l'avons vu – aux différentes et aux diverses motions, et que vous-même, comme je l'ai dit la dernière fois, vous n'êtes pas extrêmement clair sur les candidatures. Vous avez répondu bien sagement à côté. Mais sur le soutien à des candidats qui promettent 10 milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités... Il y en a d'autres qui garantissent la stabilité des ressources des communes en provenance de l'État. Je vous invite à découvrir leur programme peut-être. Cette motion n'a pas d'intérêt, en tout cas pas dans cette période. Nous ne prendrons donc pas part au vote non plus.

Mme GRESLARD-NEDELEC : (hors micro)

M. LE MAIRE : Étant donné que nous avons dit que nous votions les vœux à l'unanimité, puisque nous n'avons pas d'unanimité, nous n'émettons pas de vote. C'est un principe général. Nous ne votons pas, puisque les vœux doivent toujours être unanimes lorsque cela concerne l'intérêt de la commune.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 mars 2017

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques par rapport au procès-verbal ?

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 mars 2017.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR

Transmis en Préfecture le 19/04/17

2 - Décisions municipales - Information du Conseil

M. LE MAIRE : Quelles sont vos questions ?

Avant que vous ne posiez des questions sur l'informatique, je vous signale que le mardi 2 mai à 18 heures il y a une réunion à la demande de l'opposition sur l'informatique. Vous pourrez poser toutes les questions sur les logiciels libres, etc., le changement de matériel.

M. DELLU : À ce sujet, je voulais préciser quelque chose. Nous avons eu des échanges sur les convocations électroniques. Je vous informe qu'à cette heure, je n'ai reçu aucune convocation électronique pour le Conseil municipal. Heureusement que nous avons la convocation papier. Sinon, vous n'auriez pas été dans les délais pour nous convoquer et nous aurions été très embêtés.

M. LE MAIRE : C'est la preuve que mes instructions sont suivies à la lettre. J'avais dit : «Il faut l'éviter». Je voulais dire «l'inviter», mais je me suis trompé. Excusez-moi. Non, mais dont acte.

Mme RAMI : Je voulais mettre en relation les décisions n° 10 et 20 qui concernent le nettoyage et la maintenance des espaces verts. D'un côté, vous allez passer une prestation pour une dépense annuelle de 35 000 € hors taxes et de l'autre côté, sur la 20, vous allez acheter des véhicules qui vont servir à la déchetterie du service Environnement et Paysages. Dans le cadre de l'optimisation des coûts, ne peut-on pas penser que la prestation que vous allez passer avec l'entreprise ENVOL ne peut pas se charger de l'enlèvement des déchets verts ?

M. LE MAIRE : Je me retourne vers mon joker. Parce que 30 000 € correspondent à peu près à un emploi chargé. Dans la commande, il n'y a qu'une benne, celle que vous avez, qui ne sert que pour les espaces verts. La benne n'est pas pour les déchets verts, elle sert pour le reste. Quand on parle de déchetterie, ce n'est pas du travail par rapport aux déchets verts. C'est sur l'ensemble des déchets de la collectivité, que ce soit les services techniques... Ce n'est pas pour les espaces verts.

Mme RAMI : Cela veut-il dire que si nous passons une prestation avec l'entreprise ENVOL il y aura un ramassage des déchets verts des particuliers ?

M. LE MAIRE : Non. Pour les déchets verts des particuliers, nous l'avons dit plusieurs fois, nous avons signé une convention avec Réagir qui peut ramasser les déchets verts. Il y a d'ailleurs nettement moins de demandes qu'il y en avait au début. Au début, nous aurions peut-être pu chiffrer cela autour de 200 ou 250 personnes qui avaient un problème. Aujourd'hui, nos services, quand ils ramassent les branchages ou autres, ils parlent avec les habitants et il doit rester 25, 30 ou 40 personnes qui peuvent avoir un problème. Les autres ont trouvé une solution soit avec des voisins, avec de la famille ou ils y vont. Pour ceux-là, nous avons bien signalé que Réagir pouvait faire ce travail-là. Certains nous ont dit : «Mais Réagir est un peu plus cher que ce que nous aurions pensé payer». Nous leur avons bien dit que si ce sont des personnes en difficulté le CCAS peut aussi intervenir par rapport à des choses comme cela. N'oubliez pas que le problème pour nous ce n'est pas seulement le ramassage, c'est que nous, nous avons l'obligation de trier toutes les poches. C'est cela qui était long et parfois même dangereux alors que le particulier, il prend sa poche, il va la déposer, terminé. Enfin, il garde le plastique et il jette les déchets verts. Donc, c'est pour cela que c'était un service qui était coûteux, qui coûtait près de 70 ou 80 000 € compte tenu de toute la chaîne. S'il y a quelques cas particuliers, il y a même d'autres associations qui sont venues, qui ont fait de la publicité en disant : «Nous ramassons les déchets verts». Cela est plus simple, quitte à ce que nous aidions les 30, 40 ou 50 personnes qui pourraient avoir des difficultés financières que de remettre en marche un service. Si nous avons les moyens, je pense que même M. SALLABERRY serait mille fois d'accord. Que je vous dise cela avant

qu'il ne le dise tout à l'heure. Nous allons voter le budget. Nous avons jusqu'au 15 avril, date limite. Nous avons reçu les premiers éléments de la DSU jeudi dernier pour monter un budget que nous votons aujourd'hui. La bonne surprise, c'est que nous perdons 160 000 €. Le problème est là. 80 000 € d'un service et là, nous perdons 160 000 €. Entre jeudi et aujourd'hui, comment faisons-nous ? Il faut tout le talent de nos services des finances et de l'adjoint aux finances pour arriver à boucler ce budget. Nous sommes constamment sous cette pression-là. Les déchets verts, si des personnes – parce que cela concerne plus d'une centaine de personnes – se signalent, un, nous pouvons leur trouver une solution et, je répète, il y a des associations qui le font, il y a même quelques entreprises, mais là, cela peut être plus cher, qui font ce ramassage. Nous pouvons hélas trouver une solution privée et nous pouvons aider les gens. Moi, j'aurais préféré continuer et ce n'est pas mon premier adjoint qui me dira le contraire, parce qu'il l'entend dans son cabinet. Mais quand il faut faire des économies...

M. CONTE : J'ai deux questions.

Tout d'abord, la décision n° 5. Pourquoi faut-il passer au tribunal administratif pour M. CARDOSO ?

M. LE MAIRE : Parce qu'il a fait un recours au tribunal.

M. CONTE : Ne passons-nous pas à la commission de réforme ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une commission de réforme. Il souhaiterait que son mal au dos soit le résultat d'un accident du travail. Or, il avait des antécédents médicaux par rapport à son dos. Donc, je crois qu'il y a déjà eu un avis. Il conteste l'expertise qui a eu lieu.

M. CONTE : D'accord. Donc, cela se passe au tribunal administratif, parce qu'il est fonctionnaire.

M. LE MAIRE : Oui. Le juge désigne alors un expert.

M. CONTE : Lui avez-vous proposé d'adapter son poste de travail ?

M. LE MAIRE : Cela a été fait.

M. CONTE : Lui avez-vous proposé de changer de poste de travail ?

M. LE MAIRE : Nous avons fait plein de choses.

M. CONTE : Il va donc partir à la retraite.

M. LE MAIRE : Non.

M. CONTE : Etes-vous sûr ? D'accord. Parce qu'il me semblait que la troisième option, c'était un départ à la retraite. Donc, je me trompe.

La n° 23. Décision de ne pas reconduire le marché de gestion des ruches. Pour quelle raison ?

M. LE MAIRE : Les ruches. Je vous lis la raison. La convention avec l'association ruchers-écoles n'a pas été renouvelée, car la Ville souhaite désormais ouvrir la miellerie aux Talençais intéressés par le métier de l'apiculture. Elle fait donc désormais appel à un groupement d'apiculteurs susceptibles de valoriser cet aspect par des actions éducatives, des animations autour d'un projet de miellerie partagée.

M. CONTE : Donc, il va y avoir une poursuite, mais avec d'autres intervenants.

M. LE MAIRE : Avec un développement, j'espère, de ces ruches.

Mme ZANOTTI : Vous avez parlé d'un groupement d'apiculteurs. L'avez-vous déjà sélectionné ? Se sont-ils proposés ?

M. LE MAIRE : Nous vous donnerons le nom de la nouvelle association.

Mme ZANOTTI : D'accord, merci.

Sur la décision n° 25, je voulais savoir si c'était le même prestataire que l'année dernière.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme ZANOTTI : Parce que je n'ai pas trop trouvé le nom, c'est pour cela. D'accord.

Quant à la décision n° 2, il manquait le montant de la prestation. 75 euros par séance. Le nombre de séances pour monter le spectacle n'est pas noté. Est-ce à la demande ?

M. LE MAIRE : Dix séances.

M. GUEGUEN : Merci, Monsieur le Maire. Concernant la décision n° 3, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliciter un petit peu la prestation de service de maintenance des aires de jeux ? Serait-il possible dans un futur proche d'avoir peut-être un bilan du niveau de sécurité de nos plateformes d'aires de jeux pour les enfants, notamment concernant les matelas censés rattraper les enfants en cas de chute qui sont quand même de plus en plus détériorés ? Je prends pour exemple ceux du parc Peixotto et sur lesquels la responsabilité de la mairie pourrait être engagée.

M. LE MAIRE : Nous avons automatiquement des visites, des contrôles de sécurité par rapport à la réception ou à la chute des enfants. Si vous le souhaitez, en vous rapprochant du service juridique, vous aurez tous les éléments de cette société de contrôle. Mais il n'y a aucun problème, il n'est pas question que nous engagions notre responsabilité sur un choix de mauvais matériaux, sur une mauvaise prestation ou sur un équipement qui ne serait pas conforme. En plus, ils sont très développement durable ces équipements.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2014, enregistrée par les services préfectoraux le 15 avril 2014, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 15/02/17	Passation d'un premier avenant au marché «Maintenance, vérification et renouvellement des équipements de détection intrusion et prestation de télésurveillance», le prestataire transférant son activité «maintenance et facility management» dans le cadre d'un apport partiel d'actifs.	SAS SPIE FACILITES - St Denis (93)
N° 2 20/02/17	Passation d'un contrat pour l'organisation d'ateliers d'expression (théâtre, opérette, chorales et danses) et pour la réalisation d'un clip vidéo diffusé au gala du 13/06/17, à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 15 mars au 13 juin 2017 Montant de la prestation : 75 € TTC la séance de 2 h	M. Nicolas CASTET - Le Bouscat (33)

N° 3 20/02/17	Passation d'un premier avenant au marché à bons de commande pour la maintenance des aires de jeux 2016-2018 considérant la transmission universelle du patrimoine du prestataire (SAS A2S) à la SASU IIDVERDE.	SASU IDVERDE - Martillac (33)
N° 4 21/02/17	Passation d'un premier avenant au marché relatif à l'acquisition de fournitures et outillages portatifs professionnels pour bâtiments le prestataire (SAS IRRIGARONNE) cédant son fonds de commerce à la SASU SOMAIR-GERVAT.	SASU SOMAIR-GERVAT - L'isle s/ la Sorgue (84)
N° 5 21/02/17	Décision de désigner Messieurs D. MERLIN et Y. BASTIANCIG (Service Juridique de la Ville) pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par M. Paul CARDOSO visant à obtenir la nomination d'un expert médical afin de fixer, notamment, la date de consolidation de ses blessures suite à son accident de service du 12/11/14 ainsi que son taux d'incapacité permanence partielle (IPP).	
N° 6 22/02/17	Signature d'une convention de prêt de matériel pour une valeur de 3 535 € du 10/02/17 au 14/05/17 au Forum des Arts et de la Culture pour l'exposition «Sur la piste des sens», dans le cadre de «La science infuse à Talence»	Le Scrim - Talence

N° 7 27/02/17	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc et du château Peixotto, de la salle Mauriac et matériels de la ville dans le cadre du carnaval inter-quartiers, le 1^{er} avril 2017	Association Talence Evénements
N° 8 01/03/17	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de mobiliers de bureau, du 01/04/17 au 31/03/18 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/03/19 Dépense annuelle estimée : 7 003,78 € HT	SARL TSABE'M - Bègles (33)
N° 9 01/03/17	Passation d'un contrat de cession pour 2 représentations du spectacle «La maison aux arbres étourdis» ainsi que pour des ateliers de sensibilisation à la marionnette, le 7 avril 2017 à la Médiathèque G. Castagnéra, avec la mise à disposition du matériel son et lumière de la salle. Montant de la prestation : 2 224,30 € TTC	Cie Le liquidambar - Talence
N° 10 02/03/17	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage et la maintenance d'espaces verts de la date de notification au 31/12/17 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/18 Dépense annuelle estimée : 34 946,50 € HT (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives)	Entreprise adaptée ENVOL - Eysines (33)

N° 11 09/03/17	Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'acquisition de documents audiovisuels et multimédias pour les médiathèques de la date de notification au 31/12/17 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/19 : 1 – Documents sonores (musiques et textes enregistrés) pour adultes et jeunesse Montant annuel maximum estimé : 20 000 € TTC 2 – Vidéogramme, DVD Rom et CD Rom adultes et jeunesse Montant annuel maximum estimé : 40 000 € TTC	SAS GAM ANNECY - Annecy (74) pour le lot 1 SA RDM VIDEO - Sannois (95) pour le lot 2
N° 12 10/03/17	Passation d'une convention pour l'organisation de concerts et master classes du 5 au 7 mai 2017 en avant première du 15ème festival des festes baroques 2017 (partenariat médiathèque – EMDD).	Association Les festes baroques - la Brède (33)
N° 13 13/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition de périphériques, de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 6 025,72 € HT	SARL MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION - Marseille (13)
N° 14 13/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition d'équipements de réseau, de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 2 099,66 € HT	SARL MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION - Marseille (13)

N° 15 13/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition de serveurs, de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 2 349,47 € HT	SAS INMAC WSTORE - Roissy en France (95)
N° 16 13/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition de micro-ordinateurs, de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 16 303,55 € HT	SARL MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION - Marseille (13)
N° 17 14/03/17	Signature d'une convention pour l'accueil au Dôme de mineurs et leur famille sur rendez-vous, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants (mineurs délinquants ou en danger), du 01/03/17 au 31/12/17, renouvelable tacitement d'année civile en année civile.	Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert de la Gironde (STEMO)
N° 18 14/03/17	Approbation des études d'Avant Projet Définitif relatives à la construction d'un bâtiment vestiaires de football Montant de la dépense correspondant aux travaux : 380 391,62 € TTC	Groupement conjoint SARL Cornet & Guillaume Architectes (mandataire solidaire)/ SARL EDS/ SARL ARTEC Ingénierie/ SARL Cabinet d'Ingénierie Durable

N° 19 15/03/17	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux travaux de serrurerie et de métallerie de la date de notification au 31/12/17 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/19 Dépense annuelle estimée : 51 093,40 € HT (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives)	SASU A2M PROXIMETAL - St Aubin de Blaye (33)
N° 20 15/03/17	Acquisition de véhicules à destination de différents services municipaux et d'une benne pour la déchetterie du service Environnement et Paysages : - 1 camion plateau double cabine Renault Master 8 CV 29 460,77 € TTC - 2 camions benne simple cabine Renault Master 6 CV 45 932,16 € TTC - 2 véhicules utilitaires Citroën berlingo 8 CV 23 442,00 € TTC - 1 fourgon Renault master 8 CV 20 674,01 € TTC - 1 véhicule Renault twingo 4 CV 8 072,58 € TTC - 1 benne de déchetterie de grand volume 7 163,59 € TTC T O T A L 134 745,11 € TTC (frais de cartes grises inclus pour les véhicules)	UGAP - Mérignac (33)

N° 21 15/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition de tablets PC & Client Léger de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 1 279,63 € HT	SARL MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION - Marseille (13)
N° 22 15/03/17	Souscription d'un marché subséquent à bons de commande relatif à l'acquisition d'ordinateurs portables de sa date de notification au 30/06/17 Dépense estimée : 2 993,14 € HT	BECHTLE SAS - Molsheim (67)
N° 23 16/03/17	Décision de ne pas reconduire le marché de gestion des ruches implantées dans le bois de Thouars au-delà du 31 mai 2017.	Association Ruchers Ecoles des sources et du parc bordelais - Cestas (33)
N° 24 17/03/17	Organisation du concert «Dulce de leche» à la médiathèque G. Castagnéra le 20/05/17 pour valoriser le fond de CD de musiques mexicaine, argentine et brésilienne. Montant de la prestation : 500 € TTC	Association Rythmes et décibels - Bordeaux (33)
N° 25 20/03/17	Passation d'une convention d'occupation du domaine public pour le stationnement d'un véhicule-bar dans l'enceinte du stade nautique Henri Deschamps en vue de proposer un espace restauration durant la période estivale (du 01/06 au 05/09/17) moyennant le paiement d'une redevance de 1 767 € (0,62 €/jour du m² x 30 m² = 18,60 €/jour x 95 jours).	Société SHAMSAI CO - Talence

N° 26 21/03/17	Organisation de 2 représentations du spectacle dessiné « La famille Gribouillis » à la médiathèque G. Castagnera le 13 mai 2017 Montant de la prestation : 600 € TTC	Association l'Asso du S - Bordeaux (33)
N° 27 22/03/17	Passation d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des enfants accueillis dans les ALSH.	Association Centre Ludiloisirs - Talence
N° 28 22/03/17	Passation d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des enfants accueillis dans les ALSH.	Association Mix-Cité Centre social et culturel - Talence
N° 29 22/03/17	Passation d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des enfants accueillis dans les ALSH.	Centre social de Bagatelle - Talence
N° 30 22/03/17	Passation d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des enfants accueillis dans les associations.	Association Promotion Insertion Sports APIS - Talence
N° 31 22/03/17	Passation d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux (sous réserve de leur disponibilité) afin de favoriser les sorties et séjours des enfants accueillis dans les associations.	Fédération unie des clubs talençais d'électronique FUCTE - Talence

N° 32 24/03/17	Passation d'un avenant à la convention d'occupation privative par des distributeurs automatiques de boissons et denrées d'une partie de la zone d'accueil du stade nautique Henri Deschamps, afin de prolonger cette dernière d'une durée de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 janvier 2018, et ce afin de permettre la continuité du service rendu aux usagers et de pallier les contraintes techniques et logistiques d'un éventuel changement de prestataire en plein cœur de la saison estivale.	Société SELECTA - Paris (75)
N° 33 24/03/17	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme) d'avril à juin 2017 afin d'y tenir des permanences d'information.	Ligue des droits de l'homme - Paris (75)

« Le conseil prend acte de ces décisions.

Transmis en Préfecture le 19/04/17

3 - Commission municipale chargée des questions d'urbanisme – Remplacement d'un poste de suppléant

M. LE MAIRE : M. LEDARD étant parti, Mme Myriam CONGOSTE est appelée à le remplacer au niveau de la commission municipale chargée des questions d'urbanisme. Parallélisme des formes. Pas de problème là-dessus ? Merci.

M. DELLU : Nous ne prenons part au vote.

DELIBERATION

monsieur le Maire expose :

«Par délibérations en date des 3 juillet, 23 septembre et 15 décembre 2014 nous avons fixé la liste des membres et suppléants de la Commission municipale chargée des questions d'urbanisme en application des articles L-2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur Arthur LEDARD avait alors été désigné comme suppléant de Monsieur Bernard CONTE. Suite à la démission de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder au remplacement de M. LEDARD.

Je vous propose de désigner comme suppléante de Monsieur Bernard CONTE au sein de la Commission municipale permanente en charge des questions d'urbanisme Madame Myriam CONGOSTE.»

ADOpte par 35 VOIX POUR

5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Talencez vous!)

Transmis en Préfecture le 19/04/17

4 - Dénomination du rond-point entre l'allée Peixotto et la rue du Maréchal Leclerc «rond-point de la Légion d'honneur»

M. LE MAIRE : Après plein de recherches de sites comme l'ont fait beaucoup de villes, y compris Bordeaux, Le Bouscat, etc., il nous a été suggéré, concernant le rond-point qui est à côté de l'allée Peixotto et de la rue du Maréchal Leclerc, de lui donner le nom de cette médaille prestigieuse de la Légion d'honneur. Cela se fait dans beaucoup de villes. C'est un moyen d'honorer cette distinction. Cela ne signifie pas qu'en faisant dix fois le tour vous mériterez la Légion d'honneur. Attention, ce n'est pas cela le sens.

Mme DE MARCO : Merci, Monsieur le Maire. Quand même, je suis assez surprise de voir cette délibération en Conseil municipal. Je pense qu'il existe des conseils communaux – vous connaissez le conseil communal centre – ou des conseils de quartier. Je pense qu'il aurait été préférable, plutôt que de présenter cette proposition en Conseil municipal, qu'elle soit d'abord débattue au sein du conseil communal. C'est la moindre des choses.

M. LE MAIRE : Votre avis est recevable. Nous n'allons pas tourner autour du rond-point.

M. DELLU : Sur cette délibération, il est évidemment toujours plus intéressant et plus enrichissant de faire participer le plus possible les citoyens aux éléments tels que notamment la dénomination de la voirie. Cela dit, à mon sens, il est quand même des éléments et des propositions sur lesquels il peut y avoir unanimité ou à tout le moins une formation de reconnaissance collective. Personnellement, je voterai pour cette proposition.

M. LE MAIRE : Cela nous avait paru assez consensuel.

M. CONTE : Je trouve que c'est une excellente initiative. Pourquoi ne pas élargir ? Pourquoi pas une rue de l'Ordre national de la Libération, un boulevard du Mérite agricole, une impasse de l'Ordre national du Mérite, un chemin de l'Ordre des palmes académiques ? Allons-y, pourquoi pas.

M. LE MAIRE : L'Ordre national du Mérite ne peut pas être une impasse. Votre vote ?

Mme DE MARCO : Abstention.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Personnellement, je m'abstiendrai. Je trouve un peu étrange qu'on nomme un rond-point du titre de la Légion d'honneur. Pour moi, c'est une décoration très importante. Je suis étonnée qu'on donne comme cela de cette manière ce nom à un rond-point qui n'est peut-être pas le plus valorisant.

M. LE MAIRE : En face de la mairie, c'est quand même symbolique.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je vous en prie.

DELIBERATION

monsieur le Maire expose :

«Le Comité «Talence-Bègles» de la société des membres de la Légion d'Honneur a saisi la Collectivité en lui suggérant de nommer le rond-point entre l'allée Peixotto et la rue du Maréchal Leclerc «rond-point de la Légion d'Honneur».

Cette démarche permettra ainsi de rendre hommage aux membres passés et présents de la Légion d'Honneur et de mettre en avant les principes fondateurs de cette récompense née en 1802 (la récompense du mérite individuel, l'universalité de la reconnaissance et la contribution au bien public) ainsi que les valeurs qui s'y rattachent comme l'esprit civique, la solidarité et le rayonnement culturel.

Je vous propose donc :

- de nommer le rond-point entre l'allée Peixotto et la rue du Maréchal Leclerc «rond-point de la Légion d'Honneur»,
- d'installer un panneau de signalisation en ce sens.»

ADOPTE par 34 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS (Mme Greslard-Nédelec – M. Guéguen – E.E.L.V. - M. Conte)

Transmis en Préfecture le 19/04/17

5 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SAS «Loisirs et aventures»

M. LE MAIRE : C'est la poursuite de l'activité écologique développement durable de l'accrobranche. Là, il y a eu des changements. Vous savez qu'entre le fait que le stade de Thouars est devenu un stade métropolitain qui a donc une domanialité qui a bougé, à ce moment-là une nouvelle délibération qui vous précise quel sera l'espace public occupé, quelles sont les installations prévues, etc. Il y a le tarif de location. Tout est contenu dans la délibération, il n'y a rien de particulier. Il n'y a pas de changement par rapport à l'activité elle-même, par rapport à l'équipement.

Mme DE MARCO : Monsieur le Maire, je pense que vous allez être très surpris

de notre intervention.

M. LE MAIRE : Oui, je m'attends au pire.

Mme DE MARCO : Après avoir déjà privatisé l'espace public depuis un an pour deux hectares dans un espace boisé à conserver dans le bois de Thouars où vous avez délibérément et minutieusement entrepris la destruction de cet espace boisé au lieu de le protéger, aujourd'hui, vous persistez dans votre démarche de privatisation d'espace public. Certes, ce n'est pas le bois, mais c'est le parking. Nous pourrions qualifier de clientélisme ou de copinage – vous choisissez – cette obstination d'accorder encore à la SA Loisirs et aventures une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public. Celle-ci ne pouvait être que prévisible. Comme nous l'avions évoqué lors de notre précédente intervention sur ce sujet, il était évident que la société souhaiterait stocker son matériel sur le site, ce qui sera chose faite. Chaque chose en son temps et à dose homéopathique. Prochainement, ce sera la clôture pour des raisons de sécurité de l'espace occupé par l'accrobranche. Et on n'en finira pas.

Pour en revenir au contenu de cette délibération, nous lisons que la société SAS Loisirs et aventures propose à titre accessoire de vendre des encas alimentaires et des boissons non alcoolisées. Il est évident que ce petit plus accordé à cette société presque en catimini devrait nécessiter une redevance, ce qui n'est pas indiqué dans la convention : redevance que règlent les autres prestataires de ces services, par exemple la société «Shamsaï Co» pour le stationnement d'un véhicule dans l'enceinte du stade nautique, c'est-à-dire 1 767 € – nous l'avons vu tout à l'heure – pour quatre mois.

Au regard de ces éléments d'avantages pour cette société, nous voterons bien sûr contre.

M. LE MAIRE : Je vous rappellerais que cette délibération n'est pas proposée en catimini. Elle est proposée au grand jour devant le Conseil municipal, comme c'est d'ailleurs l'obligation. Je vous rappellerai – cela a dû vous échapper – que l'année dernière la même société occupait le domaine public, le parking. La différence est que c'était de l'autre côté de la rue. Donc, il y a un déplacement côté droit de la voie parce que l'autre côté est devenu métropolitain. C'est donc plus simple d'avoir une délibération municipale pour autoriser le stockage du matériel. Puisque nous avons déjà une délibération pour la mise à disposition d'un espace vert. La différence, c'est qu'au lieu que ce soit un camion ce sera un petit chalet en bois pour lequel nous pouvons faire confiance à Mme FABRE-TABOURIN pour qu'il soit végétalisé et qu'il s'intègre dans le paysage. Voilà la grosse différence. C'est passer d'un camion d'un côté à un petit chalet en bois de l'autre côté. C'est une énorme délibération passée en catimini ! Quant à la privatisation du bois, je ne sais pas, j'y vais de temps en temps et je vois toujours circuler les joggeurs qui parfois se demandent : «Tiens, qu'y a-t-il là-haut ?». Ils n'avaient même pas remarqué. Il n'y a que vous qui avez effrayé tous les gens lorsque cela a été décidé comme installation. Vous les avez tellement effrayés

que j'ai même vu un jour le Président d'un comité de quartier avec son appareil photo. Il tournait autour du parc et je lui ai dit : «Que cherchez-vous ?». Il m'a dit : «Un tract nous a été distribué et on m'a dit que de grands tirefonds traversaient les arbres de part en part. Je les cherche». J'ai dit : «Vous pouvez toujours chercher parce qu'il n'y en a pas».

Mme DE MARCO : On ne sait pas ce que c'est que des tirefonds.

M. LE MAIRE : Non, il n'y en a pas.

Mme DE MARCO : Il n'y connaît rien.

M. LE MAIRE : Je vous invite tous à venir pratiquer l'activité. Cela vous fera du bien. En même temps, vous verrez qu'il n'y a pas un seul tirefond traversant les arbres de part en part. J'ajoute par ailleurs que l'ONF – puisque cela se fait sous le contrôle de l'ONF – fait des recommandations par rapport aux arbres. C'est l'ONF qui a recommandé de ne plus enserrer les arbres comme c'était. L'ONF est venu contrôler et maintenant, ils ont fait un rapport. Ils ont même dit que par rapport à ce qu'ils ont installé, des petites vis, il valait mieux un tirefond qui traverse, parce qu'une fois qu'on enlevait le tirefond il fallait mettre une pâte qui cicatrise l'arbre et c'est terminé. L'ONF est repassé il y a 15 jours, trois semaines. Ils ont fait une analyse complète du bois. Ils nous ont suggéré d'abattre 10, 20 ou 30 arbres qui ne sont pas sur le parcours, comme ils le font tout le temps. Nous avons une convention avec eux. Nous avons, nous aussi, un document de la part de la société. Nous comparerons nos dossiers.

Mme DE MARCO : (Hors micro)

M. LE MAIRE : Oui, c'est cela. Mais ils ne disent pas la même chose chez nous. Par ailleurs, il y a une société spécialisée...

Mme DE MARCO : (Hors micro)

M. LE MAIRE : Mais vous avez peut-être vos copains. C'est du copinage ! Nous, nous avons le contrôle de tout cela qui est fait conformément à ce qui se fait partout en France. Je n'ai pas entendu que vous ayez les moindres critiques sur ce qui s'est fait à Mérignac, dans la banlieue bordelaise, au parc floral de Paris. Les écologistes, on ne les entend qu'à Talence. Cela nous fait honneur. Cela prouve que nous sommes une ville importante. Mais c'est fait dans les strictes règles de la sécurité et de ce qui se fait partout ailleurs, bien que vous disiez le contraire. Ce n'est pas la première fois que vous dites des contrevérités.

M. DELLU : Sur cette délibération, moi, ce qui me choque le plus, c'est la nature de ce qui est demandé aux titulaires de la convention et sur le montant. J'aimerais bien savoir comment la redevance a été évaluée de façon la plus objective possible. Plutôt qu'un chiffre qui finalement n'est pas très, très argumenté, j'aimerais que ce soit par exemple rapporté au chiffre d'affaires, que

ce soit évalué selon des modalités nettement plus objectives. D'autre part, je suis un peu étonné, même si j'en comprends évidemment la facilité, des remboursements forfaitaires – mais je l'avais déjà dit la dernière fois – des fluides, en l'occurrence de l'électricité.

Ce n'est pas une convention... Je ne sais pas si c'est en catimini, mais en tout cas en niveau de transparence et de clarté, il y a encore beaucoup, beaucoup à faire.

M. LE MAIRE : En termes de transparence, je suis prêt à vous dire «chiche». La délibération que nous avons prise l'année dernière a été prise au vu de ce qu'il s'est passé dans les autres villes qui ont des accrobranches et qui ont mis à disposition de l'espace privé à une association ou... Surtout à du privé, parce que quand c'est une association généralement on ne fait pas payer. Le tarif moyen était entre 2 000 et 3 000 € par an dans les autres villes. Andernos est par exemple à 2 000 €. Moi, j'avais souhaité qu'on fasse beaucoup plus cher pour justement être assez à l'abri de ce genre de critiques. Dans les délibérations, les autres villes ont dit : «Nous reverrons cette redevance en fonction des résultats de l'activité en plus ou en moins». Si vous voulez, et là, je suis prêt à dire «banco» si vous me suivez dans le vote, je vais demander à l'expert-comptable qui a contrôlé la société l'an dernier, qui a perdu plus de 25 000 € de nous donner les résultats. Et à ce moment-là, nous baisserons effectivement la redevance. Vous allez dire que cela a été calculé au pif. Non. À Andernos, c'était 2 000 €. J'ai demandé à ce que nous prenions largement plus pour justement être inattaquables, 6 000 €. L'an dernier, le responsable a perdu 25 000 €. Donc, si vous êtes d'accord, nous allons diminuer notre redevance compte tenu de la difficulté. Voilà la réponse sur la transparence. Maintenant, les chiffres peuvent vous être donnés quand vous voulez. Il y a un contrôle de la société avec son expert-comptable. Il vous fera les résultats. J'ajouterai que celle qui pourrait parler le moins, c'est Monique DE MARCO, parce qu'une partie de cette perte aussi est liée à la publicité mensongère qui a été faite pendant des semaines par rapport à cette activité.

Mme DE MARCO : Cela va être ma faute.

M. LE MAIRE : Oui, justement.

Mme DE MARCO : Attaquez-moi !

M. LE MAIRE : Vous portez une lourde responsabilité, Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : Attaquez-moi, parce que c'est moi qui serai responsable de l'échec de l'accrobranche à Thouars et du trou de 25 000 € !

M. LE MAIRE : Vous avez fait peur à tellement de monde.

Mme DE MARCO : Celle-là, elle est vraiment petite et mesquine.

M. LE MAIRE : Cela vous gêne.

Mme DE MARCO : Franchement, vous allez faire croire cela à quelqu'un ?

M. LE MAIRE : Oui, à ceux qui devaient y aller. Ils se sont trompés d'ailleurs, parce qu'ils pensaient trouver le Sahara dans le bois de Thouars, les arbres ont tous été abattus, c'était la catastrophe, il n'y avait plus rien.

Mme DE MARCO : Vous les connaissez mieux que moi, cela doit être vos amis, parce que moi, je ne les connais pas.

M. LE MAIRE : Tous ceux qui circulaient ont été étonnés.

Mme DE MARCO : En ce qui concerne la redevance pour les boissons, vous ne m'avez pas répondu.

M. LE MAIRE : Non. Parce que ...

Mme DE MARCO : Encore du favoritisme !

M. LE MAIRE : Nous faisons payer l'occupation du domaine public. Nous ne sommes pas un service fiscal qui fiscalise les recettes. Pourquoi ne pas faire payer aussi une taxe sur les entrées ? Il occupe le domaine public. Le manège qui est à Peixotto, souvenez-vous, nous l'avons fait payer par rapport à son manège. Il vend des boissons. Vous avez été attentif à ce qu'il n'y ait pas de boissons trop sucrées. Mais c'est la seule chose sur laquelle nous sommes intervenus. Nous n'allons pas faire payer un pourcentage sur les chocolatinettes. Nous ne sommes pas en régime soviétique. D'abord, il n'y a pas de chocolatinettes là-bas et il n'y a plus de régime soviétique. Dont, je ne vous dirai pas le prix. Et quand j'en achète, je les paie presque 2 € et pas zéro, zéro...

M. DELLU : Pouvez-vous nous rappeler le coût des activités d'accrobranche ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Il y a des tarifs par groupe.

M. DELLU : C'était pour savoir combien Monique DE MARCO avait eu d'influence sur le millier de Talençais qui auraient apparemment eu peur de cette activité.

Mme DE MARCO : Ce sont peut-être des électeurs potentiels.

M. DELLU : Un millier, te rends-tu compte, Monique ?

Mme DE MARCO : Des électeurs potentiels, vraiment. Je suis vraiment flattée.

M. LE MAIRE : Ne niez pas l'influence de Monique DE MARCO. Moi, je la subis

au quotidien, je peux donc la mesurer.

Mme ZANOTTI : C'est une société. Vous nous avez dit que l'année dernière ils ont eu 25 000 € de pertes. Peut-être qu'ils seront à l'équilibre cette année. Mais j'espère que vous pouvez vous engager aujourd'hui devant le Conseil municipal et donc devant le public à ne pas donner une subvention pour compléter leurs pertes comme vous le faites pour l'ETSM.

M. LE MAIRE : Je rappelle que c'est interdit.

Mme ZANOTTI : J'aimerais bien que vous vous engagiez publiquement.

M. LE MAIRE : Il est interdit de subventionner une activité privée.

Mme ZANOTTI : Ah bon ! Pour l'ETSM...

M. LE MAIRE : C'est une association. Cela vous a-t-il échappé ?

Mme ZANOTTI : Ils vont se mettre en association sur le chalet.

M. LE MAIRE : Il aurait d'ailleurs dû se mettre en association, cela aurait été plus simple.

DELIBERATION

Monsieur le Maire, expose :

« Par délibération n° 19 en date du 23 mai 2016, le conseil municipal a approuvé la passation d'une convention d'occupation du domaine public avec la SAS «Loisirs et aventures» en vue de l'installation d'une activité de parcours acrobatiques en hauteur (PAH) dans le bois de Thouars.

L'occupant, afin de recevoir et d'orienter le public dans des conditions d'organisation et de sécurité optimales, souhaite pouvoir installer une construction de type «chalet» avec terrasse en bois à proximité de son activité.

Ces équipements permettront :

- le stockage du matériel nécessaire à l'activité,
- la vente des droits d'entrée pour la pratique de l'activité de parcours acrobatique en hauteur,
- à titre accessoire, la vente d'en-cas alimentaires et boissons non alcoolisées.

La convention qui vous est soumise définit ainsi les modalités d'occupation d'une partie de la parcelle n° BK 12 située sur le parking entre l'Avenue de la Marne et la rue George Carpentier à Talence, pour une superficie totale d'environ 35 m², prévoyant notamment :

- l'implantation d'un chalet en bois (labellisation PEFC) d'une superficie de 12,3 m² et d'une terrasse en bois de 22,7 m²,
- une durée de mise à disposition de 3 ans, renouvelable une seule fois sur accord express de la Collectivité,
- l'obligation pour l'occupant de respecter le site ainsi qu'une remise en état à sa charge à la fin de l'exploitation,

- la responsabilité entière de l'occupant vis-à-vis de l'exploitation des équipements installés,
- le versement par l'occupant d'une redevance de 3 405 € TTC pour les trois premières années (soit 1 135 €/an) ainsi que d'un forfait de 300 € correspondant à la consommation électrique annuelle.

Dans ce cadre, je vous demande donc de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public en pièce jointe avec la S.A.S «Loisirs et aventures», qui sera exécutoire à compter de sa signature,

- autoriser la S.A.S «Loisirs et aventures» à engager l'ensemble des démarches administratives et déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires pour l'implantation des structures décrites dans la convention jointe à la présente.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR
10 VOIX CONTRE (Oppositions)

Reçue en Préfecture 21/04/17

6 - Scène partenaire 2017/2020 : signature d'une convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC

M. VILLEGA-ARINO : Quelques petites explications sur cette délibération. Depuis quelques années, la Ville a développé une collaboration avec l'IDDAC. Vous avez déjà voté un certain nombre de délibérations concernant des conventions de partenariat. Mettre en place une politique culturelle suppose des collaborations, des dialogues partagés pour éviter le morcellement des actions et la fragmentation, et une mutualisation pour faire ensemble. Au niveau de la Métropole par exemple il existe un dialogue permanent entre toutes les villes et les adjoints à la culture. Partant de ce principe et au vu de nos actions nouvelles en matière de spectacle vivant, le Département, à travers l'IDDAC, son bras armé pour la culture, nous propose une convention triennale 2017-2020. C'est une grande joie, pour moi en tout cas, parce que c'est une reconnaissance de la qualité du travail, non pas de mon travail, mais du travail de l'équipe culturelle que je félicite au passage, avec notamment Lucile qui est dans le public, Valérie ROQUES qui s'occupe plus particulièrement du spectacle vivant, mais enfin toute l'équipe participe.

Que nous apporte cette convention ? La convention Scène partenaire – Scène partenaire en fait, c'est la Ville – entre la ville de Talence et l'IDDAC pose donc le cadre des interventions de cette agence. Elle regroupe l'ensemble des actions et dispositifs que nous souhaitons mener avec l'IDDAC dans les quatre années à venir. Donc, je souligne que la signature de cette convention est la reconnaissance vraiment par le Département de la qualité de notre projet artistique et culturel. Les avantages pour la Ville sont à la fois une dynamique partenariale de travail, mais également d'ordre financier.

Ces avantages sont plus précisément les suivants. Tout d'abord, reconnaître que nous partageons des objectifs communs de droit à la culture pour tous et de

reconnaissance des droits culturels des personnes. L'éducation, les arts et les savoirs sont au cœur de nos enjeux dans un monde en mutation. Cette convention nous offre aussi la possibilité d'étendre notre champ d'action sur l'éducation artistique et culturelle en intégrant par exemple des programmes départementaux qui regroupent la DRAC, le Conseil régional, le Département, le rectorat et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Enfin, cette convention nous permet d'adhérer au réseau Médiation qui rassemble déjà 23 structures culturelles du territoire et de cosigner une charte avec l'ensemble de ses membres : Bègles, l'établissement public culturel Le Carré-Les Colonnes, le théâtre des quatre saisons de Gradignan, les services culturels des villes de Floirac, Lormont, Mérignac, Pessac, Le Bouscat, etc. L'objectif – comme je vous le disais en préambule, est d'œuvrer ensemble pour une médiation transversale qui lie éducatif, jeunesse et social, et recevoir un soutien financier de l'IDDAC par l'intermédiaire d'un forfait médiation.

Nous nous engageons donc fortement à soutenir la création artistique en y consacrant, en fonction de nos possibilités bien sûr, des moyens humains, techniques et financiers. Par exemple, permettre des résidences d'artistes en mettant à disposition des lieux, coproduire et diffuser les productions soutenues.

Nous pourrions également contribuer à favoriser les mutualisations entre opérateurs culturels et artistiques de la Gironde, faire partie de réseaux d'échanges et de partages transdisciplinaires. Comme nous l'avons déjà fait lors de précédentes délibérations sur la programmation de spectacles, l'IDDAC continue à s'engager sur les coproductions de spectacles en apportant 33 % des frais artistiques de la diffusion. Sur les résidences artistiques, séries et créations dans l'espace public, l'IDDAC peut apporter jusqu'à 50 % des frais artistiques.

Enfin, en étant Scène partenaire, l'IDDAC s'engage à nous mettre prioritairement à disposition un parc matériel son, lumière et scène. Nous y avons déjà accès en tant qu'adhérent à l'IDDAC, mais nous n'y étions pas prioritaires lors de la réservation du matériel. Ainsi – et M. SALLABERRY sera excessivement content – notre cotisation annuelle passe de 460 € à 310 € en étant partenaires, donc une source d'économies notoire.

Tout cela consacre l'excellent travail de toute l'équipe du service culturel. Je tiens à le préciser, puisque ce n'est pas mon travail, mais leur travail. Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Qui souhaite intervenir ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, je suis ravie de vous entendre sur ce sujet, puisqu'effectivement le département met à disposition des villes partenaires qui s'engagent dans des actions culturelles de qualité une politique culturelle de diffusion auprès de tous les publics et en particulier des publics empêchés. C'est un partenariat intéressant, parce que si la cotisation baisse, vous avez vu aussi que les propositions de

financement sont nettement plus intéressantes. Je transmettrai à ma collègue Michèle LACOSTE, qui est la présidente de l'IDDAC, vos remerciements et la qualité de ce partenariat auquel nous sommes très attachés. Je pense que comme le Département nous avons à cœur de mettre la culture au sein de ce qui peut faire société entre les gens. En tous les cas, c'est aussi l'accès à une forme de liberté de penser qui nous tient à cœur.

M. VILLEGA-ARINO : Merci.

M. LE MAIRE : Qui d'autre ?

M. GUERIN : Juste une précision. Je n'ai pas bien entendu. La cotisation passe de 470 € à combien ?

M. VILLEGA-ARINO : 310 €.

M. GUERIN : Je n'ai pas compris pourquoi il y avait une limitation du public scolaire à 30 % de la jauge totale du spectacle dans le point 7.2. Qui sont les destinataires ou les bénéficiaires des cinq invitations par représentation ?

M. VILLEGA-ARINO : Lucile, pourquoi 30 % ?

Une intervenante : (Hors micro)

M. LE MAIRE : Denis GRESLARD a peut-être un complément.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui. Sachant qu'effectivement l'IDDAC n'a pas vocation à promouvoir du spectacle scolaire, puisque ce sont aussi des partenariats avec l'Éducation nationale dans le cadre du temps scolaire, mais qu'il s'agit bien de promouvoir des spectacles d'accès tous publics. Il est extrêmement important que des enfants puissent avoir accès aux spectacles avec leur famille. C'est aussi comme cela que se transmettent la culture et le goût de l'accès à la culture.

Mme CONGOSTE : Y a-t-il eu des rencontres avec les Talençais pour discuter justement de la politique culturelle, des attentes des Talençais ? Y a-t-il eu un bilan par rapport aux années précédentes ?

M. VILLEGA-ARNO : Cela fait 8 ou 9 ans que nous rencontrons les Talençais, que nous les écoutons, que nous faisons des propositions, que nous les ajustons, que le service travaille. Une personne s'occupe de ce que l'on appelle la médiation culturelle. Elle est totalement dédiée à cela. Le service culturel édite ce que l'on appelle un livret d'actions culturelles. En début de saison, elles prennent leurs petits bâtons de pèlerins et vont rencontrer les instituteurs et les institutrices pour leur présenter le programme et voir ce qui les intéresse. C'est donc un dialogue permanent avec des médiations hors les murs et des rencontres.

Mme CONGOSTE : Y a-t-il une instance pour les Talençais, s'ils sont en demande de certains spectacles, de certaines pratiques culturelles ? Ont-ils une possibilité de le faire remonter ?

M. VILLEGA-ARINO : Nous avons sans cesse des demandes qui remontent jusqu'au service culturel. Ces demandes sont étudiées, si elles sont conformes avec la direction que nous souhaitons mener en termes de politique culturelle. Comme le disait Denise GRESLARD, la base de notre action est essentiellement d'aller chercher des publics empêchés, des scolaires et d'apporter la culture pour donner aux personnes les moyens de réfléchir tout simplement. Un exemple très précis. Lorsque nous avons réfléchi sur le réseau des médiathèques, nous sommes passés par les conseils communaux, ce qui nous a d'ailleurs permis d'amender notre projet qui, au départ, ne partait peut-être pas dans le bon sens. Je parle par exemple de la bibliothèque du square Fehlmann où nous avons certaines idées, lesquelles ont été infléchies par les rencontres que nous avons pu faire avec les gens. Par contre, vous demandez si une instance réfléchit. Lors du précédent mandat, nous avons mis en place une commission municipale dédiée à la culture, mais cela a été extrêmement compliqué à suivre et pour faire des réunions. Mais il y a bien sûr un dialogue permanent à travers les demandes que nous avons.

Mme CONGOSTE : Je trouve qu'il est dommage qu'il n'y ait pas une instance qui permette de faire remonter les désirs de la population au niveau des instances culturelles.

M. VILLEGA-ARNINO : Il n'y a pas une instance matérielle.

Mme CONGOSTE : Je trouve que c'est dommage.

M. VILLEGA-ARINO : Elle n'existe pas. OK.

M. GUERIN : En quoi consistent ces invitations mises à disposition de l'IDDAC ? Je n'ai pas bien compris, toujours dans le point 7.2. La Scène partenaire met à disposition de l'IDDAC cinq invitations par représentation. Au-delà, ces invitations sont à destination de qui après ?

M. VILLEGA-ARINO : Autour des spectacles, il y a du personnel, des enseignants. Donc, il y a quelques entrées gratuites pour les accompagnants.

Mme HIERET : La semaine dernière, j'étais avec de jeunes enfants. C'est tout.

Une intervenante : (Hors micro)

M. VILLEGA-ARINO : Le personnel IDDAC par exemple. Il y a des observateurs qui viennent, des personnes de l'IDDAC. C'est limité à cinq invitations.

M. LE MAIRE : Bien. Le vote.

DELIBERATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la ville a développé une collaboration avec l'IDDAC qui constitue un partenaire institutionnel local important dans le cadre de la programmation de spectacles vivants mise en place à Talence.

L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC) nous propose la signature d'une convention triennale 2017-2020.

L'objectif de cette convention est de définir les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.

Elle est aussi la reconnaissance du projet global artistique et culturel de la Scène partenaire.

Cet accord-cadre, annexé à la présente, détermine le cadre du partenariat, les principes de répartitions budgétaires, les procédures administratives ainsi que les ressources et les services, la communication et les tarifs. Son annexe décrit les conditions générales d'accompagnement technique de l'IDDAC: prêt de matériel et conseil à l'équipement.

Lors de chaque saison artistique, l'IDDAC nous adressera les avenants budgétaires qui valideront les actions menées conjointement, ainsi que le partage des coûts et des recettes entre nos structures.

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe de cette opération et des conditions de répartition avec l'IDDAC, des coûts artistiques réalisés et des recettes perçues,
- d'approuver la convention avec l'IDDAC et les conditions générales d'accompagnement technique et d'autoriser leur signature ainsi que celle de tout autre document se rapportant à l'opération,
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle auprès de l'IDDAC pour les années 2018, 2019 et 2020.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

7 - Compte administratif – Année 2016

(Mme BEGE-SEURIN assure la présidence de la séance pour cette délibération.)

M. SALLABERRY : Bonsoir à tous. Le début d'une longue série de délibérations ce soir.

Nous allons commencer par le compte administratif 2016 qui permet de clôturer le cycle budgétaire de l'année dernière, et vous en présenter l'exécution.

Au niveau du sommaire, je vous présenterai d'abord les éléments de la section de fonctionnement avec les recettes et les dépenses, la même chose pour l'investissement et enfin la conclusion que je vous propose de tirer de la lecture de ces chiffres.

D'abord, sur le tableau qui est présenté ici, vous voyez le résultat net qui permet un report d'investissement en excédent, un excédent exceptionnel d'un petit peu plus de 12 millions d'euros qui est obtenu par 6 247 000 € pour la section de fonctionnement et 7 millions d'euros d'excédent de la section d'investissement. Cet excédent est assez exceptionnel – 12 millions d'euros – et nous permet de financer le programme d'investissement que je vais vous proposer tout à l'heure.

Venons-en maintenant à la section de fonctionnement avec les différents chapitres que vous voyez dans ce tableau. Quelques chiffres macroscopiques, chapitre par chapitre. Le chapitre 11 d'abord, ce que l'on appelle les frais de fonctionnement, les charges à caractère général, les frais généraux. Vous le voyez, ces charges sont en légère augmentation. Elles sont par contre en recul sensible sur les trois dernières années. Je reviendrai tout à l'heure sur la raison. Les charges de personnel – c'est l'élément le plus important de ce chapitre des dépenses de fonctionnement – sont en hausse très minime, de 0,66 %. Vous voyez qu'elles pèsent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la Ville. Dans les autres charges de gestion courante, deux éléments importants sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure : la hausse massive des subventions à destination des associations avec les subventions qui ont augmenté de près de 10 % pour les subventions de personnes de droit privé et de plus de 25 % pour la subvention du CCAS qui est passée de 3 230 000 € à 4 030 000 € l'année dernière. Pas de choses particulières pour les autres chapitres qui sont des chapitres plus techniques, si ce n'est que je vous invite à regarder le chapitre n° 66 avec la conclusion d'un effet combiné entre la réduction de notre dette et la renégociation des emprunts en cours, ce qui nous permet d'afficher une baisse de près de 20 % des intérêts de la dette et de 27 % sur les trois années glissantes.

Venons-en maintenant à l'analyse chapitre par chapitre avec le chapitre 11 des charges à caractère général. Vous avez là le tableau que vous avez maintenant depuis plusieurs années, qui permet de faire la décomposition des charges générales par grands éléments. Vous voyez que quand on regarde un petit peu les éléments importants, nous observons des différentiels avec des chapitres qui sont parfois d'ordre minime d'un point de vue dépenses en termes de kilos euros. La grosse augmentation, qui explique d'ailleurs à elle seule l'augmentation finale, est le chapitre entretien, maintenance et réparation. Nous avons profité de l'année dernière afin d'investir massivement dans la réparation et dans la maintenance de nos éléments, notamment de notre camion-nacelle ; les tractopelles permettant notamment de faire les travaux sur la ville. D'autres éléments qui sont explicités dans le document. La consommation de fluides et de carburants est restée stable, mais la hausse des prix de ces fluides et carburants ainsi que les taxes qui nous ont été indiquées ont fait monter les dépenses de l'ordre de 61 000 €. Une année complète qui sera comparable l'année prochaine de la location des horodateurs, mais qui sont compensés en recettes de l'ordre de 56 000 €. Pour le reste, je vous ai mis les éléments qui pourraient peut-être paraître poser problème, notamment le poste de transports qui augmente par

rapport à la prise en charge des déplacements en avion d'agents au titre des congés bonifiés. Ce sont les agents qui s'en vont dans les DOM et les TOM. Les dépenses de réception ont augmenté. N'y voyez pas là des réceptions de la mairie notamment d'un point de vue élus, mais simplement des dépenses qui montent tous les deux ans avec l'organisation de la soirée du personnel. Au bilan, l'augmentation des charges générales est très limitée et elle serait stable si nous n'avions pas eu cette année une offensive d'un point de vue entretien, maintenance et réparation.

Deuxième chapitre qui est le chapitre qui représente 51 % des dépenses avec les charges de personnel qui ont augmenté de 0,66 %, c'est-à-dire que nous avons augmenté nos charges de personnel de la seule augmentation du point d'indice qui a touché les fonctionnaires l'année dernière, l'ensemble des agents de la mairie de 0,66 % alors que nous avions initialement prévu dans notre budget une augmentation de 1,15 % de ce chapitre. Ce sont donc 300 000 € qui ont été économisés à l'intérieur. Un élément de comparaison. Nos dépenses de fonctionnement pour le personnel représentent 51 % du chiffre. Vous voyez qu'il a baissé par rapport aux derniers éléments et c'est logique, puisque nos dépenses sont restées relativement stables. Talence dépense environ 544 € pour ses dépenses de personnel alors que les communes de même strate représentent un investissement supérieur de 10 %, c'est-à-dire 608 €.

Les autres éléments du chapitre 65, les autres charges de gestion courante, c'est un élément sur lequel je voulais vraiment revenir, puisque ces charges sont en augmentation de 16 %. Vous pouvez voir ici l'augmentation de deux éléments : l'augmentation significative des subventions accordées aux associations avec un petit peu plus de 240 000 € qui ont été reversés en plus. Vous voyez que là nous retrouvons des éléments que nous avons eus avant le début de la baisse des dotations de l'État, c'est-à-dire 2,8 millions d'euros. Je reviendrai dessus tout à l'heure. Et puis, nous avons eu le temps d'en parler, l'augmentation significative de la subvention du CCAS qui s'élève à 800 000 €, mais à 400 000 € si nous comparons par rapport aux autres éléments. L'année 2015 avait vu une récupération de trésorerie. Jamais – je le répète encore une fois – nous n'avons consacré autant d'argent à la partie sociale, avec une subvention de plus de 4 millions d'euros pour le CCAS ; subvention qui, vous le verrez tout à l'heure, va être reconduite pour l'année 2017. Les autres charges sont restées inchangées.

Les atténuations de produits, je vais passer rapidement, puisqu'il s'agit d'un chapitre technique. Elles sont en augmentation significative, mais il y a des recettes en face. Le transfert de la compétence propreté à Bordeaux Métropole.

Chapitre 66, les charges financières. Là encore, je pense que c'est un élément très important et significatif de la gestion menée à Talence depuis de nombreuses années et, vous le voyez dans le tableau comparativement, depuis l'exercice 2013 les intérêts de la dette sont passés de 1 068 000 € à 776 000 €, c'est-à-dire une économie de 27 % des intérêts de la dette en quatre ans et 20 %

depuis l'année dernière. Encore une fois, je le redis là, vous voyez les efforts qui ont été menés en termes de renégociation de l'emprunt et de diminution de l'emprunt. Nous le verrons tout à l'heure.

Les charges exceptionnelles dans le chapitre 67 ont vu une augmentation assez significative de 15 %. Cela s'explique par le bus affecté à la régie des transports qui permet notamment le transport des scolaires vers les activités sportives et les bibliothèques. Nous l'avons vu sur 2016, sur une année pleine alors qu'il n'était que de quatre mois en 2015.

Venons-en maintenant aux recettes de fonctionnement qui sont très stables malgré la baisse des dotations de l'État sur lesquelles nous allons revenir. Malheureusement, je crains que nous y revenions chaque année. Nos recettes ont été relativement stables. Nous allons voir pourquoi. Ces recettes s'élèvent à un petit peu moins de 59 millions d'euros. Vous voyez le détail par service. Vous voyez que le produit service des domaines va augmenter. Nous allons expliquer pourquoi. Les impôts et les taxes sont restés stables, notamment du fait d'une revalorisation des bases relativement modeste par l'État et puis les taux inchangés sur Talence l'année dernière. Les dotations et participations ont reculé, de même que certains autres produits sur lesquels je vais revenir à l'intérieur.

Le produit des services et du domaine, donc le chapitre 70, est en augmentation sensible, quasiment 2,36 %. Mais cette augmentation cache une seule chose, notamment la partie reversement par la Métropole de la compétence propreté à hauteur de 933 000 €. Vous voyez dans le tableau qui vous a été joint en haut de la page 7 que l'ensemble des différentes sous-rubriques de ce produit de service, en dehors de ces 933 000 € sont relativement stables, à l'exception de l'occupation du domaine public. Il faut y voir ici l'impact positif de certains chantiers et en l'occurrence le chantier de construction qui se déroule rue Georges Lasserre qui nous a permis de gagner 100 000 € de plus que ce que nous avions les années précédentes.

Les services culturels, les éléments eux ont perçu moins d'argent. Là, en fait, il s'agit de la conséquence de nos décisions et notamment depuis l'année dernière la gratuité mise en place à la médiathèque et puis, vous le voyez, un nombre inférieur d'ateliers d'arts plastiques et un stage de l'école de musique qui ne s'est pas déroulé en 2016 alors qu'il s'était déroulé en 2015. Mais l'impact principal est la diminution et la suppression des paiements à la médiathèque.

Les recettes des services sportifs, vous le voyez, reculent de 5 %. Je vous rappelle que nous revalorisons à hauteur des indices de prix à la consommation nos services et qu'ils ont été qualifiés de modiques par la Chambre régionale des comptes. Ces tarifs sont influencés par un seul élément : les entrées de la piscine. Le mois de juin 2016 n'a pas été un bon mois. J'espère que le bassin ouvert depuis le 1^{er} avril va connaître des fréquentations importantes nous

permettant d'avoir un petit peu plus d'argent. Vous voyez que les services sportifs restent stables depuis plusieurs années, aux alentours de 600 000 €. Mais une très grosse partie de ce chapitre, c'est la piscine.

La redevance des services périscolaires a été en baisse de 2 %. C'est la conséquence du nombre de jours de grève l'an dernier où nous n'avons pas distribué de repas.

Les impôts et les taxes sont en augmentation de 0,31 % et s'élèvent à un peu moins de 34 millions d'euros. Les taxes foncières tout d'abord. Là, c'est un élément important. Nous tirerons un coup de chapeau aux services de l'État qui nous avaient notifié des bases fausses, accessoirement de 1 421 000 €. Nous les avons prises à l'intérieur. Ces bases de taxe d'habitation nous ont été notifiées et nous avons donc perçu moins que prévu. La fameuse revalorisation des bases et l'intégration des nouveaux contribuables nous ont permis de limiter la casse et la perte de recettes avec l'exonération dite de la demi-part des veuves et donc de la redistribution vers les familles notamment les plus modestes. Le produit de ces trois taxes, vous voyez que c'est un élément important, le produit des taxes foncières et d'habitation représente désormais, compte tenu du désengagement de l'État, plus de 60 % des recettes de la Ville.

Au niveau des autres impôts et taxes, vous voyez qu'il y a des éléments avec au bilan assez peu de modifications. La dotation de solidarité communautaire est en baisse de 0,90 % et la taxe d'électricité est restée stable. En revanche et après une exceptionnelle année 2015, Talence a pu bénéficier, vous le voyez dans le chapitre droits de mutation, les éléments, d'un marché immobilier particulièrement dynamique, uniquement d'une baisse de 3,85 %. Vous pouvez surtout comparer ces 1 787 000 € à ce que nous percevions en 2013 et 2014, c'est-à-dire aux alentours de 1,3 million d'euros.

Les droits perçus au titre du stationnement – je vous l'ai déjà présenté – s'élèvent à un petit peu moins de 200 000 €, c'est-à-dire qu'ils couvrent les dépenses que nous engendrons pour la location des horodateurs et la maintenance de ces éléments-là.

Venons-en maintenant au chapitre 74 «dotations et participations». Vous le voyez, une nouvelle fois encore, 15 % de dotation forfaitaire en moins. Notre dotation en 2016 s'est élevée à un petit peu plus de 5,4 millions d'euros là où elle s'élevait à 7,4 millions d'euros. En quatre exercices, il aura fallu absorber plus de 2 millions d'euros de désengagement de l'État.

La DSU est restée stable. La dotation nationale de péréquation est en diminution.

Le solde du contrat enfance a été reporté sur l'exercice 2016, ce qui explique l'augmentation du chapitre. Mais vous voyez qu'à l'intérieur 50 % de notre produit de ce chapitre-là provient de l'État. Ce sont autant d'efforts qu'il a fallu

faire porter sur d'autres chapitres du budget et donc de jouer un peu aux équilibristes cette année.

Les autres produits de gestion au titre du chapitre 75 sont relativement en baisse compte tenu du départ de la trésorerie à Pessac et donc la location des locaux qui n'existe plus aujourd'hui.

Le chapitre 13, c'est l'atténuation des charges avec 19 000 € qui sont des remboursements sur rémunération de personnel notamment en cas d'arrêt.

Les chapitres exceptionnels, venons-en maintenant au chapitre des cessions avec 10,6 millions d'euros sur ce chapitre pour 10,3 millions d'euros de cessions. Vous y voyez là – ce sera bien sûr la dernière année – le produit de la vente de Georges Lasserre qui représente sur ces 10 millions d'euros, 9,1 millions d'euros avec les deux lots. Pour le reste, nous avons vendu un certain nombre de propriétés, mais pour des valeurs bien moindres, aux alentours de 100 à 200 000 €, si ce n'est Thouars pour 400 000 € dans le cadre de la requalification du quartier.

La capacité d'autofinancement, c'est le baromètre de bon fonctionnement et d'éléments positifs financiers de la Ville. Vous voyez que l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 6 247 000 €. Encore une fois, je me permets d'insister sur le chiffre de cette capacité d'autofinancement. Vous voyez qu'elle est en augmentation année après année. Elle nous permet de ne pas emprunter, de faire des économies et donc de réinjecter cet argent dans le budget de la Ville.

Après une très bonne année 2015, l'épargne brute est revenue au niveau des années antérieures. C'était logique compte tenu des opérations exceptionnelles que nous avons eues en 2015. Les recettes sont relativement stables malgré le désengagement de l'État et sont compensées par un certain nombre d'éléments que je vous ai précisés tout à l'heure. En revanche, nous avons fait le choix d'investir massivement dans le chapitre associatif avec quasiment 1,1 million d'euros de subventions de plus à destination du CCAS et des associations de droit privé. Je reviendrai dessus tout à l'heure.

Enfin – et c'est sûrement un des derniers chiffres que je voulais vous donner – c'est le capital restant dû au 31 décembre. Vous voyez que notre endettement diminue année après année. Nous avons significativement réduit notre endettement au cours de l'année dernière avec un petit peu moins de 3 millions d'euros. Vous le voyez affiché à l'écran, notre endettement recule de plus de 10 % sur les quatre dernières années avec 3,7 millions d'euros d'endettement en moins. C'est autant de dettes que nous ne ferons pas peser sur les générations qui nous suivent.

Au niveau de la section d'investissement, nous allons d'abord commencer par les dépenses d'investissement avec un volume qui s'élève à 8 643 000 €. Vous

voyez les différents éléments qui vous sont délayés à l'intérieur de ce tableau. L'année 2016 était une année de transition avant l'engagement des grands travaux d'investissement pour les années qui vont venir pour la Ville. Nous avons donc décidé de rajeunir les éléments, notamment les équipements de la Ville avec aussi la conduite d'autres travaux. Vous voyez à la page 10 l'ensemble des éléments qui ont été menés avec l'aménagement de la Maison du développement durable. Près de 1 million d'euros ont été investis sur la rénovation du stade avec les terrains de football et la charpente des tribunes. Nous avons fait 140 000 € d'investissements pour l'éclairage public à Thouars, près de 137 000 € pour les travaux des espaces verts, dont la moitié pour les jardins de Thouars et l'autre moitié pour le parc Triaire, l'acquisition de la fameuse balayeuse pour 163 000 € et puis 90 000 € d'investissement pour l'achat de parcelles et de biens.

Venons-en enfin aux recettes d'investissement qui sont de 14 millions d'euros en dehors des recettes d'emprunt. Je vous rappelle – et vous le voyez à l'intérieur – que les recettes d'emprunt sur 2016 sont les emprunts réalisés au titre de l'exercice 2015 et que le chapitre refinancement de dettes – nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet –, ce sont les emprunts que nous avons contractés de manière à renégocier nos emprunts et notamment en supprimer un dont le taux était particulièrement élevé. Nous avons bénéficié des taux bas qui étaient encore en cours l'année dernière, qui le sont encore cette année, mais d'un point de vue un petit peu moindre.

Au niveau des dépenses de l'année, les recettes hors emprunts sont de 14 millions d'euros. Vous voyez les éléments. Nous venons du FCTVA qui est une partie de la récupération de la TVA sur les travaux menés sur les exercices précédents. 674 000 € sur les subventions et dotations. L'excédent de fonctionnement – je vous en parlais tout à l'heure – plus de 1,6 million d'euros. Et bien sûr, les amortissements et cessions pour un petit peu moins de 11 millions d'euros. L'emprunt de 2,5 millions d'euros, qui a été négocié pour le financement des investissements, a été réalisé en mars 2016.

La section d'investissement est en excédent de plus de 7 millions d'euros, ce qui va nous permettre de réinjecter encore une fois cet argent sur l'investissement de la Ville. Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses que nous aurons à couvrir, s'élèvent à 1 503 000 €. Je vais y revenir.

Pour conclure, de manière à être court parce qu'il y avait beaucoup de délibérations, je vous présente un compte administratif qui est aussi le fruit de l'ensemble des salariés de la Ville et que je tiens ici à saluer, puisque nous leur demandons énormément d'efforts. Ils y contribuent notamment dans la partie salariale et dans la partie des charges générales. Que retenir ? Des charges stables, des recettes stables malgré le désengagement de l'État. 1 050 000 € reversés aux associations avec 800 000 € pour le seul CCAS. Un budget sincère et crédible puisque 86 % de ce qui vous avait été présenté a été réalisé. Et puis surtout, l'investissement avec la garantie et la pérennisation de près de

37 millions d'euros d'investissements qui vont être réalisés au cours des trois prochaines années.

Je vous remercie de votre attention.

Mme BEGE-SEURIN : Merci, Monsieur, pour cet exposé très clair et très intéressant. Je pense que certains d'entre vous voudront poser des questions.

Mme RAMI : Sur un premier niveau de lecture de ce compte administratif 2016, nous ne pourrions que féliciter l'équipe municipale qui, après nous avoir alertés sur les contraintes budgétaires passées et à venir, arrive à dégager tout de même un excédent de 6 millions d'euros sur le fonctionnement, de 7 millions d'euros sur l'investissement et à faire reculer la dette. Comme quoi, tout est possible. Toutefois, en allant dans le détail dans une seconde lecture, bien que ce compte administratif montre une augmentation de 12,23 % par rapport à 2015, que les dépenses de fonctionnement sont bien gérées avec une maîtrise notamment des frais de personnel et des frais généraux sans pour autant impacter le fonctionnement des associations, nous notons toutefois un large recul de l'engagement des dépenses par rapport au budget prévisionnel 2016. En effet, les engagements sur les immobilisations corporelles ne représentent que 42 % du prévisionnel, ce qui correspond essentiellement au non-engagement des dépenses sur l'ECCV votées en 2016, que ce soit le terrain, l'achat en volume ou les travaux. Les engagements sur les immobilisations en cours ne représentent que 22 % du prévisionnel. Seuls les travaux sur le stade nautique, les salles de sport, la requalification du quartier de Thouars et les écoles sont maintenus. Les choix politiques restent sur les mêmes grands axes avec un tiers des dépenses d'investissement qui correspondent au stade. Pour le reste, pas d'innovations ni de perspectives. Des travaux d'investissement sont reportés en 2017. Les actions d'entretien et de rénovation du patrimoine public restent très faibles par rapport à un prévisionnel qui laissait des possibilités d'actions larges. Nous réitérons donc notre demande d'engager une réflexion sur le moyen et le long termes en ciblant les bâtiments prioritaires et d'intégrer prioritairement les démarches énergétiques et environnementales dans tous les projets de construction et de rénovation. Notre proposition serait de mettre en place un plan patrimoine qui nous permettrait de réfléchir à un programme d'actions liant énergie, patrimoine et urbanisme afin de disposer d'une remise à jour de l'état des lieux patrimoine existant, d'identifier les patrimoines à rénover en priorité afin de limiter les consommations d'énergie et d'anticiper sur les besoins futurs en service public, que ce soit les écoles ou les crèches. Cette vision prospective nous laisserait le temps de nous rapprocher de la Métropole et ainsi nous pourrions à titre d'exemple étudier l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur afin d'optimiser l'alimentation en chaud et froid sur le quartier de Thouars, construire des bâtiments exemplaires ou en autoconsommation, ou valoriser les modes de déplacement doux pour créer des interconnexions.

Je vous remercie.

Mme BEGE-SEURIN : Merci Madame. Quelqu'un veut-il compléter ? M. CONTE ?

M. CONTE : Je résume : «Tout va bien madame la Marquise». La dépense a été maîtrisée en 2016. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont quand même envolées de presque 5 % avec un taux d'inflation de 0,2 %. Il s'agit là certainement d'une maîtrise presque parfaite de la dépense de fonctionnement. Je ne prendrai qu'un ou deux exemples, ce sera suffisant.

Concernant la dette et la réduction de la charge, vous avez oublié de mettre en lumière l'influence des facteurs externes à votre gestion. Du fait de la politique accommodante de la Banque centrale européenne, politique de quantitative easing, les taux de l'Euribor – lequel constitue, nous le savons, un étalon en matière de taux d'intérêt – sont passés en territoire négatif au cours des dernières années. Il vous a donc été facile de renégocier à la baisse les taux des emprunts. Mais nous en reparlerons lors que la remontée des taux d'intérêt se produira, car elle semble déjà se dessiner aux États-Unis.

Concernant les investissements, il est vrai qu'ils ont été soutenus. Cocorico ! Mais ces investissements ont été financés par des cessions, comme d'habitude, de bijoux de famille, cessions en croissance de 1 470 % par rapport à l'exercice 2015. Le montant desdites cessions a donc été multiplié par 15,5, passant de 659 000 € à 10 350 000 €. Bientôt, il n'y aura plus rien dans la boîte à bijoux, mais peu importe l'avenir. Comme disait Keynes, le célèbre économiste : «*À long terme, nous serons tous morts*».

Mme BEGE-SEURIN : Merci Monsieur. M. DELLU.

M. DELLU : Beaucoup de choses ont été dites. Nous voudrions surtout nous concentrer sur le budget primitif. Ce compte administratif, j'ai envie de dire que c'est un nouveau tête-à-queue dans l'histoire budgétaire de Talence. Nous commençons à y être habitués. On nous explique – je le redirai tout à l'heure – qu'il faut absolument baisser cette dette alors qu'on nous explique dans le même temps qu'elle coûte de moins en moins cher et que nous économisons 300 000 € d'intérêts non payés. Je ne vois pas où est la nouveauté. Sinon, nous n'apercevons que les différences. J'ai presque envie de dire que ce compte administratif est incolore, inodore et sans saveur dans la mesure où nous ne pouvons pas en déterminer les lignes directrices et quelle serait la nouveauté, l'originalité ou l'approfondissement d'une politique. Nous n'avons pas appris grand-chose la dernière fois lors du débat d'orientation budgétaire qui, certes, concerne le budget primitif 2017. Nous n'apprenons pas grand-chose à la lecture du compte administratif. Dans notre position traditionnelle, je le précise, le compte administratif traduit l'exécution du budget primitif. Nous ne contestons pas cette exécution. Néanmoins, comme nous avons voté contre le budget primitif 2016, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif.

Mme BEGE-SEURIN : Dois-je comprendre que chacun a pris la parole et que

nous procédons au vote ?

M. SALLABERRY : Quelques éléments de réponse, Madame la Présidente.

Dans l'ordre d'apparition à l'écran, concernant les remarques d'Isabelle RAMI, je vous trouve un petit peu dur. Vous regarderez les éléments et les taux de réalisation du budget. Encore une fois, cette année, vous avez un taux de réalisation du budget... Ce que vous avez voté, c'est 85 % de ce qui avait été donné. Certes, un certain nombre d'opérations comme l'ECCV ont été décalées, mais ce sont ces éléments-là qui sont reportés. C'est-à-dire que quand on vous présente le budget, ce que vous votez, c'est ce que nous exécutons.

Cela va rejoindre les remarques de notre ami insoumis ou du Front du gauche, sur les dix dernières années, depuis 2005 plus exactement nous avons réalisé 8 millions d'euros d'acquisitions. Je vous l'avais déjà présenté en 2015, plus d'acquisitions que de reventes de terrains.

Pour en revenir aux éléments, vous avez parlé d'un certain nombre d'échanges, notamment par rapport à tout ce qui est échanges thermiques. Je vous en avais parlé, nous en reparlerons, vis-à-vis du plan piscines et de ce qui va se faire au niveau de la piscine de Thouars avec un très grand travail qui va se faire sur la partie consommation énergétique. Irons-nous jusqu'à la redistribution de l'énergie créée ? Je ne sais pas, parce qu'il est vrai qu'il y a beaucoup d'investissements, mais ce sont en tout cas des éléments qui vont être pris en compte.

J'en arrive à Bernard. Oui, tout va bien, je vous rassure. Vous avez noté que sur les charges et la section de fonctionnement les dépenses sont en augmentation de 5 %. C'est totalement vrai. J'assume ces chiffres. En revanche, si vous considérez que 1 million d'euros de plus aux associations est de la dépense inutile, pas de problème. En tout cas, il ne s'agit pas de la ligne de tracé que nous avons donnée.

Vous avez trouvé que la renégociation des emprunts était facile. Je vais vous inviter aux prochaines renégociations. Je vous rappelle que la renégociation de ces emprunts, le seul acte de la Ville, indépendamment des taux de l'Euribor dont vous avez parlé, la façon volontariste de la Ville, c'est-à-dire par l'impact des taux, c'est 358 000 € obtenus avec des négociations. Je ne doute pas que vous auriez pu faire aussi bien. En tout cas, je vous invite. Lors des prochaines négociations, nous verrons si vous pouvez le faire.

Et puis, vous avez parlé des cessions. Oui, cette année – et vous le savez – la cession de Georges Lasserre a accessoirement servi, je vous le rappelle, à construire une école que vous aviez déjà votée, puisque la construction a été financée par l'acquisition.

Nous allons terminer par vous, mon cher collègue. Je crois que nous avons une

vraie différence de vues. Vous vous plaignez que l'endettement soit en baisse. Oui, je crois qu'il est de la responsabilité politique de faire diminuer l'endettement de la Ville de Talence. J'entends bien que c'est peut-être un chiffre qui vous surprend. Vous êtes peut-être plus habitué à augmenter les endettements des différentes structures auxquelles vous appartenez, mais je trouve en tout cas plus que salutaire que les 3 millions d'euros d'économies que nous avons réalisées et les 300 000 € que nous dégageons chaque année, c'est-à-dire près de 3 millions d'euros sur les dix prochaines années soient redistribués aux éléments. Vous avez trouvé le bilan atone, je n'en attendais pas moins, je vous rassure. Baisse des charges. Vous n'avez bien sûr pas parlé de ce qui vous arrange moins, c'est-à-dire de la baisse des dotations de l'État. Moi, je crois que nous pouvons être fiers d'avoir une médiathèque aujourd'hui gratuite qui effectivement fait baisser les recettes, mais c'est un vrai choix. Il ne s'agit pas d'avoir un bilan atone ou pas atone. Il faut juste se résumer aux chiffres et je crois que ces chiffres sont bons.

Mme BEGE-SEURIN : Merci Monsieur. Nous allons voter.

(Il est procédé au vote)

M. SALLABERRY : Il va également falloir faire voter les budgets annexes. Nous avons réduit le vote non formalisé, mais il faut quand même voter les budgets annexes. C'est sans vote formel, c'est ce qui est précisé dans la délibération. Vous avez les pompes funèbres, la Médoquine et la régie des transports.

(Il est procédé au vote)

DELIBERATION

(voir ANNEXE 1)

Transmis en Préfecture le 19/04/17

8 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016- Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

M. SALLABERRY : Mes chers collègues, c'est une délibération technique. Il s'agit tout simplement d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

DELIBERATION

« Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme
suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	2 148 320,22 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	4 099 181,49 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	6 247 501,71 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Excédent	10 023 930,13 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	2 908 564,03 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	7 115 366,10 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 503 388,21 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		298 500,00 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	1 204 888,21 €
Besoin réel de financement (B)	Excédent	5 910 477,89 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	/
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	6 247 501,71 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		Excédent reporté R001
	6 247 501,71 €		7 115 366,10 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Excédent	24 880,15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	130 972,90 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	155 853,05 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		

Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

☒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001
			155 853,05 €

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	344,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	18 630,42 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	18 974,42 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

☒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	18 974,42 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		
	18 974,42 €		

»

ADOPTE PAR :

BUDGET PRINCIPAL

33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS (Oppositions)

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS

43 VOIX POUR

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

43 VOIX POUR

Transmis en Préfecture le 19/04/17

(M. le Maire reprend la présidence de la séance)

9 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2016

M. SALLABERRY : Mes chers collègues, il s'agit une nouvelle fois de vous indiquer que les comptes qui vous ont été présentés sont sincères et donc vous permettent de voter en toute transparence.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.»

ADOpte par 43 VOIX POUR

Transmis en Préfecture le 19/04/17

10 - Budget primitif – Exercice 2017

M. SALLABERRY : Voici le deuxième morceau de la soirée.

M. LE MAIRE : Pas atone.

M. SALLABERRY : Je vais essayer de ne pas être atone, mais j'ai peur d'échouer.

Le budget primitif 2017 qui fait suite au DOB du 13 mars dernier. Je vous rappelle les priorités de l'action municipale : renforcer la proximité, respecter les équilibres financiers avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'un autofinancement élevé, un effort d'investissement soutenu – je vais y revenir –, un endettement à la baisse et une stabilité des taux d'imposition.

Le budget a été porté à ces éléments-là. Ce budget s'élève à un petit peu moins de 78 millions d'euros pour l'année 2017. Vous voyez les équilibres budgétaires qui sont indiqués ici, que vous avez sinon au besoin à la page 2. Vous avez l'autofinancement, encore une fois le signe de ces éléments-là, de la reprise d'abord de l'excédent global puisque nous récupérons la bonne santé de l'année dernière à hauteur de 13 millions d'euros et donc l'autofinancement là encore qui permet d'avoir ces éléments-là – là, nous sommes sur le budget primitif, nous ne sommes pas sur une exécution –, d'un petit moins de 14,4 millions d'euros. L'endettement va être en baisse pour la quatrième année consécutive, avec la baisse des charges financières.

Venons-en maintenant à la section de fonctionnement. Pour cet exercice, grâce à la maîtrise des dépenses, nous avons voulu sur ce budget de l'année 2017 avoir un effet de ciseau inverse, c'est-à-dire avoir, grâce au gel de la masse salariale, une hausse des recettes supérieure à celle des dépenses. Vous voyez dans le tableau qui est affiché ici les différents éléments à l'intérieur. Au bilan, nos recettes augmentent donc plus que nos dépenses, puisque nos recettes vont augmenter – nous l'espérons – d'un petit peu plus de 1 % et nos dépenses devraient augmenter de 0,49 %.

Venons-en maintenant aux recettes de fonctionnement avec la fiscalité locale. Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 48 millions d'euros,

en hausse de 1,1 %. D'où vient cette hausse ? D'abord, les bases ont été revalorisées au niveau étatique de 0,4 %. Les recettes à percevoir s'élèvent à 163 000 €, elles sont donc supérieures de 163 000 €, avec une nouvelle année de désengagement de l'État, puisque tout à l'heure nous étions en 2016, voici 2017 avec un nouveau désengagement, le produit des trois taxes avec l'habitation et le foncier bâti notamment représentera 61,3 % des recettes de la Ville de Talence. En revanche – et c'est bien évidemment un élément qu'on nous avait donné et sur lequel nous nous étions engagés – les taux de fiscalité, ceux votés par la Ville de Talence, resteront stables par rapport à ceux votés en 2016.

Les compensations fiscales sont indiquées ici et sont en augmentation grâce aux exonérations, la fameuse demi-part des veuves accordée aux personnes de conditions modestes.

La dotation globale de fonctionnement. Dans le texte qui vous a été donné, lorsque nous avons imprimé, les dotations n'avaient pas été notifiées. Effectivement, Monsieur le Maire, vous avez raison, c'est un record. Les bases ont été notifiées le jeudi 6 avril. Elles sont malheureusement inférieures à celles qui ont été indiquées à l'intérieur. En l'occurrence, au bilan, entre les trois dotations (forfaitaire, DSU et DNP), ce sont près de 160 000 € qui vont manquer à l'appel vis-à-vis de ce que nous avons prévu. 160 000 € qu'il faudra donc trouver dans d'autres sections dans l'exécution budgétaire de l'année en cours.

La dotation de solidarité de la Métropole, elle, reste relativement stable, en légère augmentation de 1,08 %.

Les produits des services et du domaine. Nous allons revenir à un élément avec ce fameux graphique que vous connaissez et qui nous est malheureusement toujours appliqué. Vous voyez que la partie rouge est la partie qui nous manque par rapport à l'année 2013, la ponction de l'État pour l'année 2017. Nous ne sommes pas en cumulé, nous sommes en valeur absolue comparative. Ce sont un peu plus de 2,7 millions d'euros qu'il faut trouver dans le budget vis-à-vis de l'exercice 2013.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la redevance d'occupation du domaine public va augmenter de 47 %. Nous nous sommes bien évidemment servi des chiffres de 2016 avec les éléments que je viens de vous indiquer, avec les chantiers et les occupations du domaine public qui vont avec. La redevance des services culturels et sportifs a été ajustée en fonction des consommations observées sur l'année 2016 avec une inconnue : la météo et la piscine. Les redevances des services scolaires, elles, vont être en augmentation compte tenu de la revalorisation et donc de la fréquentation des services.

Venons-en maintenant aux différents éléments, c'est-à-dire aux atténuations de charges. Vous voyez que dans ce secteur, nous avons installé 5 000 € de plus de droits de mutation compte tenu des évolutions du secteur que nous prévoyons. Les recettes de stationnement et la taxe finale d'électricité devraient

rester stables et nous devrions avoir des éléments qui devraient s'élever à 200 000 et 600 000 € pour l'année 2017.

Au niveau des dépenses de fonctionnement – c'est peut-être le chiffre à retenir de ce budget 2017 du point de vue des dépenses – vous voyez que le budget qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui prévoit une augmentation zéro de la masse salariale de la Ville de Talence. Indépendamment des augmentations et de la revalorisation des salaires avec les augmentations nécessaires pour les agents de la collectivité, nous prenons le pari raisonnable puisque nous suivons ces éléments-là, de ne pas augmenter les charges de personnel de la Ville. C'est le marqueur fort, c'est-à-dire que nous allons conserver les augmentations et notamment la reconnaissance des salariés, mais en revanche nous allons redéployer un certain nombre de missions de manière à conserver un service adéquat, mais tout en ne prenant pas. Pourquoi faisons-nous ce choix-là ? D'abord, parce que les frais généraux ne sont pas éternellement compressibles et nous avons besoin d'investir sur nos différentes bases de réparation et de maintenance. Et tout simplement parce que ce chapitre-là désormais représente quasiment plus de la moitié de nos dépenses et qu'il nous est donc nécessaire d'agir sur ce chapitre-là.

Les autres charges de gestion courante, j'y reviendrai tout à l'heure.

Un point important. Vous voyez apparaître deux éléments. Nous allons d'abord voir les différents éléments par rapport aux fluides et au chauffage. Les charges à caractère général, les fameuses charges générales, vous voyez que nous avons prévu une baisse de 1 % de ces charges, c'est-à-dire avoir une valeur relativement proche de ce que nous constatons depuis 2014. Là encore, des efforts significatifs ont été fournis par les fonctionnaires de la Ville, mais je pense qu'il est raisonnable de ne pas considérer ces charges comme étant éternellement compressibles, notamment eu égard au renchérissement des prix de l'énergie et notamment des taxes attribuées sur ces éléments-là. Vous voyez différents éléments dans ce tableau. Que peut-on voir à l'intérieur ? D'abord, que les crédits sont soit votés à l'identique, soit baissés. Les dépenses d'affranchissement sont en augmentation, car cette année nous avons envoyé les nouvelles cartes électorales. L'augmentation des prestations de services notamment par rapport aux classes transplantées et les voyages organisés pour l'espace sénior, mais ce sont des postes en hausse de 18 000 €. Cela ne représente pas grand-chose au niveau des 7,5 millions d'euros. L'augmentation du poste «autres achats» avec 28 000 enveloppes électorales, donc avec une année de reconstitution des stocks. Avec des livrets de famille, et la dotation des fournitures scolaires que nous avons voulue en hausse et qui dépend bien sûr du nombre d'élèves qu'il y a eu à Talence. L'augmentation du poste «charges diverses» liée à l'augmentation des frais bancaires avec les paiements en ligne qui sont désormais possibles et le réajustement de la participation automatique des frais d'utilisation du gymnase Notre-Dame-Sévigné. Le poste «réception» est en diminution par rapport à ce que je vous avais dit, puisqu'il n'y aura pas de soirée du personnel en 2017. L'enveloppe affectée aux cinq conseils

communaux reste identique avec 100 000 € de budget qui leur est intégralement consacré ou en tout cas voté. Rien ne les empêche de ne pas les dépenser.

Les atténuations de produits maintenant avec une dotation globale de compensation de 6 234 000 €. Pour la première année, 345 000 € – c'est pratique – sont inscrits en section d'investissement. Il faut malheureusement noter, comme je vous l'avais dit lors du DOB, que le FPIC augmente encore de 10,69 %, dû aux décisions de l'État. Ce sont 35 000 € qu'il va falloir trouver en plus des 160 000 € dont je vous ai parlé.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 7 380 000 € et sont en baisse de 1,78 %, avec notamment le chapitre municipalité dont les enveloppes qui sont stables. En revanche, les subventions sont en légère baisse de 2 %. En revanche, les contributions, sont ici payées les participations aux écoles privées, la mise à disposition d'un technicien hygiène par la Ville de Bordeaux. Et puis nos charges de personnel étant extrêmement contenues, voire en baisse, le forfait communal a diminué. Nous avons donc prévu 305 000 € de reversement contre 325 000 € en 2016.

Venons-en maintenant aux subventions que nous allons verser aux associations. Là encore, un vrai marqueur avec le maintien de la dotation haute du CCAS, avec 4 millions d'euros contre 4 030 000 € l'année dernière. 4 millions d'euros pour l'année 2017. En ces temps particulièrement difficiles pour certains de nos concitoyens, il nous est apparu nécessaire de maintenir ces éléments-là. L'enveloppe accordée aux associations est de 2,4 millions d'euros. Nous verrons tout à l'heure qu'il y a certains secteurs, dont le secteur sportif, qui voient leur subvention augmenter. En revanche et comme cela nous est souvent posé par certains de nos collègues, les subventions accordées sont toujours précédées d'une analyse systématique de la situation financière de l'association et ses capacités de trésorerie. Les autres charges, participation au PLIE et à la Mission locale, je vais passer vite à l'intérieur.

Au niveau des autres charges, deux nouvelles rubriques de dépenses sont créées. Je vais y revenir.

Venons-en maintenant aux charges financières. Là encore, mon cher collègue, je pense que vous en reparlerez tout à l'heure, mais vous voyez que nos intérêts s'élèvent désormais à 735 000 € alors que les charges de notre dette s'élevaient à 1 041 000 € dans le BP 2015. L'effort que nous avons mené nous permet de diminuer de 12 % la charge de la dette qui pèse sur les Talençaises et les Talençais.

Les subventions et subventions annexes. Le budget de la Médoquine est passé de 340 000 à 288 000 €, intégrant la baisse de la participation de la Ville de 20 000 €. En revanche, celle de la régie des transports tient compte de la location du bus sur une année pleine.

Les charges exceptionnelles, ce poste est en diminution, car nous avons prévu l'an dernier en 2016 100 000 € dans le cadre du transfert de la pharmacie de Thouars dans ses nouveaux locaux. En revanche, nous avons prévu une somme de 34 000 € pour les intérêts moratoires, les titres annulés, c'est-à-dire les titres que nous ne recouvrerons jamais, les bourses et les prix.

Les provisions pour risque, c'est un des deux éléments que nous avons créés dans ce budget. Il s'agit d'avoir des éléments qui nous sont imposés par la comptabilité publique et notamment nous avons eu des éléments sur la Chambre régionale des comptes à l'intérieur. Nous y avons inscrit une provision pour risque pour la première année de 140 000 €. Vous voyez en page 9 la décomposition. 20 000 € d'urbanisme, 10 000 € pour les ressources humaines, 10 000 € pour les recouvrements de titres et 100 000 € puisque nous avons actuellement un contrôle URSSAF et il arrive que certains contrôles aboutissent à des redressements. Nous avons mis 100 000 € en attendant de savoir quel sera le montant et le résultat de ce contrôle.

Au niveau des dépenses imprévues, que vise-t-on ? Il se pourrait que certaines échéances électorales ayant lieu dans quelques semaines aboutissent à la production de normes ou d'éléments qui auraient un impact sur l'exécution budgétaire de la Ville qui ne serait pas de notre décision. Nous avons donc prévu de façon prudentielle près de 500 000 d'euros. Si d'aventure cette somme – vous le verrez tout à l'heure – n'est pas consommée, ce chapitre-là au niveau de nos autres charges sera en excédent et non pas en diminution comme nous l'avons aujourd'hui, puisque nous avons 640 000 € qui sont budgétés sans dépenses effectives pour l'instant en face.

Venons-en maintenant à la situation de la dette. Je vous ferai grâce des différents éléments qui sont à l'intérieur puisqu'ils nous sont imposés. Retenez que la situation de la dette au 1^{er} janvier 2017 était de 31 122 000 €, c'est-à-dire 731 euros par habitant. Je vous ai fait le comparatif, parce que parfois cela fait du bien de se comparer aux autres : 1 109 € pour des communes de la même strate. Le taux moyen de cette dette grâce – nous l'avons bien compris grâce à notre collègue – au simple fait du hasard est de 2,29 %. Vous voyez que la durée de vie moyenne de notre endettement n'est que de 7 ans et 4 mois. Là encore, nous avons enlevé un certain nombre d'emprunts. Vous voyez la liste des emprunts. Retenez à l'intérieur qu'il n'y a pas d'emprunt dit toxique et que 64,38 % de notre dette est en taux fixe. L'annuité de la dette représente 80 € par personne et 138 € par rapport aux éléments qui sont à l'intérieur. Vous voyez que sur le remboursement en capital nous allons progresser, puisque notre endettement diminue. Il s'élèvera à 2 690 000 €.

Venons-en maintenant à la section d'investissement. Les dépenses d'équipement sont en hausse très significative – nous allons revenir dessus. Près de 23 millions d'investissements vont être mis au chapitre cette année.

23 371 000 €, dont 19 422 000 € pour les simples dépenses d'équipement ; les dépenses financières n'étant pas vraiment un investissement pour la Ville.

Venons-en maintenant aux différents éléments. Que voit-on à l'intérieur au niveau des prévisions de dépenses ? 1,5 million d'euros pour l'entretien du patrimoine. Je vous rappelle que c'est la somme qui est mise chaque année. Pour les quatre années qui sont indiquées dans le tableau, nous allons consacrer 6 millions d'euros à l'entretien de notre patrimoine, puisqu'un patrimoine rajeuni est un patrimoine qui coûte moins cher en fonctionnement. L'acquisition de matériels au niveau des investissements représentera une somme de 2,5 millions d'euros. Nous y accordons annuellement 700 000 €. L'année prochaine, s'achèvera la requalification de Thouars pour 1 301 000 €. C'est très précis. L'ECCV, dont nous parlions tout à l'heure, va commencer dès l'année 2017. Vous voyez que la somme qui est indiquée est conforme aux éléments que nous avons donnés avec une opération pour un montant total de 10 millions d'euros. 4 millions d'euros pour l'année prochaine. La rénovation du stade nautique prendra plus précisément effet à compter de l'année 2018, mais dès l'année 2017, nous allons commencer les premières études avec près de 360 000 €. Nous allons consacrer 7,4 millions d'euros à la rénovation du stade, à l'accueil et notamment aussi au confort thermique des personnes. La réhabilitation de l'école Paul Lapie. Là encore, il s'agira de la deuxième école que nous allons refaire en intégralité après Georges Lasserre qui a été faite en début de mandat, avec une opération pour près de 3,5 millions d'euros. Vous voyez que pour les deux prochaines années, ce sera les études d'implantation et notamment les études de fonctionnement à l'intérieur de l'école avec le gros des dépenses qui commencera en 2019 avec 560 000 € et 2 851 000 € en 2020.

Le budget participatif qui a commencé depuis près d'une semaine maintenant – nous avons quelques projets – sera doté de 800 000 € avec un minimum de 200 000 € par an. Je vous rappelle que ces éléments à l'intérieur sont dépendants.

La toiture de Jean Bouin sera achevée en 2018 pour près de 630 000 €. Les vestiaires du stade pour l'année prochaine : 415 000 €. Et puis, les autres projets, qui sont peut-être moins d'envergure, mais qui constituent également le quotidien de l'ensemble des Talençais, se verront dotés de 2 135 000 €. Encore une fois, vous voyez là le détail des 37 millions d'euros d'investissement qui vont être consacrés sur les quatre prochains exercices, dont l'exercice 2017.

Nous avons dégagé un excédent très important, ce qui va nous permettre d'avoir un certain nombre d'équilibres d'inscriptions. Nous avons donc attribué en face – vous voyez les différents tableaux – les inscriptions budgétaires que vous avez, les éléments qui sont à l'intérieur.

Au niveau des dépenses financières – puisque ce sont des éléments importants – le capital remboursé s'élève à 2 690 000 €. Compte tenu de la baisse de l'endettement, nous allons baisser cet élément-là de 230 000 €, c'est-à-dire 8 %

de remboursement de capital grâce au recul de la dette.

Venons-en maintenant au dernier chapitre : les recettes d'investissement. Comme je vous l'avais indiqué lors du DOB, l'année 2017 sera la deuxième année – et je pèse mes mots – sur laquelle l'investissement de la Ville – vous voyez qu'il est plus qu'important, 23 millions d'euros d'investissement – aurait pu être financé sans emprunt grâce aux efforts que nous avons consentis et aussi à la cession des terrains de Georges Lasserre. C'est la raison pour laquelle nous avons toutefois indiqué à l'intérieur de ce chapitre-là 2 millions d'euros d'emprunts qui ne seront pas forcément dépensés. En fait, cette somme est réservée dans le budget pour nous permettre le cas échéant de mener une négociation avec un établissement bancaire si d'aventure les taux et une opportunité venaient à nous être proposés. Mais j'ai bien entendu tout à l'heure que cette négociation était très facile. Donc, peut-être que nous les dépenserons. Si jamais nous ne devons pas avoir recours à cet emprunt, mécaniquement l'endettement de la Ville de Talence diminuera de plus de 2 millions d'euros, c'est-à-dire encore une fois un endettement qui va baisser de 8 % par rapport à l'année 2016.

Si nous avons des dépenses, nous avons des recettes. Les recettes d'équipements vont être en augmentation. Je vais revenir dessus. Les recettes financières, vous voyez à l'intérieur les recettes d'ordre. Et puis l'excédent reporté des différents chapitres nous permet de couvrir à hauteur de 7 millions d'euros les éléments.

Les recettes d'équipements. Je ne voulais pas passer sous silence les éléments en provenance du Département à hauteur de 240 000 €, soit près de 1 % du budget de la Ville, une subvention FEDER pour Thouars et deux subventions pour la réhabilitation des terrains de football, ainsi que l'emprunt dont je vous ai parlé pour 2 millions d'euros. Nos recettes financières proviendront essentiellement de trois éléments : le fonds de la compensation de la TVA pour 285 000 €, la taxe d'aménagement pour 80 000 € et 5 280 000 € de produits de cessions avec notamment la cession des terrains de Raba. Je reviendrai dessus. Encore une fois, je vous rappelle que de 2005 à 2015 plus d'acquisitions que de dépenses.

Les recettes d'ordre : 7 214 000 €. Elles correspondent aux dotations d'investissement et nous permettent d'avoir une capacité d'autofinancement de 14 329 799,20 €.

Pour finir, pour avoir essayé d'être le plus rapide possible sur cette présentation et éviter les avalanches... Ce budget primitif est conforme aux éléments du débat d'orientation budgétaire que je vous ai donnés avec – j'en ai vite parlé – une nouvelle année de stabilité des taux, avec l'engagement sur lequel nous nous étions engagés, c'est-à-dire de ne pas augmenter ces taux jusqu'à la fin de la mandature. Nous sommes donc conformes à ces éléments-là. Des dépenses stables avec pour la première année des dépenses de personnel qui ne vont pas

augmenter. En tout cas, c'est ce vers quoi nous allons essayer de tendre avec 0 % d'augmentation des dépenses de personnel, une stabilité des subventions aux associations – nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de la délibération sur ces éléments-là –, 700 000 € de moins d'endettement et enfin près de 23 millions d'euros – 21 millions d'euros si nous enlevons les dépenses financières – d'investissements pour la Ville sur l'année 2017.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint, de cette présentation extrêmement précise, dynamique, porteuse de volontarisme et d'espérance.

M. GUEGUEN : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur l'Adjoint aux finances. Simplement, deux petites remarques pour ma part. Je ne contesterai pas ici vos qualités de gestionnaire, même si nous avons des points de vue différents, ce qui est bien normal. Simplement, deux remarques.

La première – et faisons attention s'il vous plaît – le CCAS n'est pas une association. C'est le Centre d'action sociale de la commune. Ce n'est pas une association.

La deuxième remarque porte sur votre exposé. Je suis désolé, mais votre présentation du budget n'est pas accessible, ni à nous... Je défie quiconque ici de me redire précisément tout ce que vous nous avez dit par rapport à votre débit de parole. Bien que nous soyons pressés, je crois que c'est quelque chose qui est quand même essentiel. Mais surtout – et c'est là le plus important – vous ne rendez pas ce budget accessible aux Talençais. Je ne vois aucun élément de politique dans votre budget. Pour moi, le budget est la mise en œuvre d'une politique publique. Quid de votre budget en matière d'éducation, de votre budget en matière culturelle ? Nous savons que c'est important, mais nous ne le voyons à aucun moment. Je trouve que cela manque énormément dans votre présentation et je le regrette parce que nous ne sommes pas en mesure de mieux considérer l'action qui est mise en œuvre par la commune et les Talençais non plus. Donc cela, je le regrette véritablement.

M. LE MAIRE : M. SALLABERRY, qui a effectivement un débit rapide, mais qui est un homme de crédit.

M. SALLABERRY : Malheureusement, oui. Je suis en face d'hommes et des femmes de débit. J'essaie donc d'équilibrer.

D'abord, Monsieur GUEGUEN, le CCAS, merci, vous ne me l'apprenez pas, n'est pas une association, mais il fait partie du chapitre budgétaire associatif. Je suis désolé de ne pas vous l'avoir rendu accessible. Je parlais vite. La dernière fois, j'avais endormi tout le monde, j'ai bien noté. Mais je trouverai sûrement un élément centre. Je crains malheureusement de ne pas pouvoir vous donner satisfaction.

Ce qui m'interpelle, ce sont les deux exemples que vous avez trouvés. Nous ne parlons pas politique en matière culturelle et en matière d'éducation. Si vous pensez que 10 millions d'euros sur le seul élément de l'équipement culturel de centre-ville ce n'est pas une politique culturelle, c'est-à-dire construire un équipement de 10 millions d'euros en centre-ville ce n'est pas un élément politique, je vous en fais crédit – enfin, avec vous, c'est plus souvent le débit –, mais je trouve que c'est un vrai marqueur. Vous parlez encore une fois du chapitre éducatif. Je vous ai dit que nous avons bâti une nouvelle école et que nous allons réhabiliter l'école Paul Lapie. Encore une fois, l'engagement qui avait été tenu était de construire ou de rénover deux établissements. Nous allons affecter près de 10 millions d'euros à l'ensemble de ces constructions. Si vous pensez que les 20 millions d'euros que je viens de vous donner sur deux exemples ne sont pas un marqueur politique, je suis désolé, je ne peux rien pour vous, même avec des dessins et des schémas.

M. GUEGUEN : Simplement, une précision. Je n'ai pas critiqué le fond, j'ai critiqué la présentation et votre capacité à le rendre accessible. Non pas à nous, mais à nous et aux Talençais. Ce que je vous demande, c'est de faire une présentation qui ne soit pas une présentation comptable, mais une présentation politique, c'est-à-dire quels sont en postes les budgets pour l'éducation et les budgets pour la culture. Et là, nous pourrions considérer de manière générale l'investissement qui est fait par la Ville de Talence. C'est tout ce que je vous ai dit. Si vous voulez mal le prendre, tant pis pour vous.

M. SALLABERRY : Bien évidemment votre part est plus consacrée à la critique qu'à la construction, mais vous avez un excellent magazine qui s'appelle le *Cité mag* dans lequel vous avez pour 100 € d'où ils viennent, où ils vont et comment ils sont dépensés chaque année. Si vous estimez que ce n'est pas accessible, dont acte, mais c'est présenté chaque année après le vote du budget. C'est accessoirement un document qui est distribué à l'ensemble des Talençaises et des Talençais. Mais je suis preneur de vos idées et je ne suis pas sectaire en la matière.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a deux éléments. Là, nous sommes sur les grandes masses investissement et fonctionnement. Après, naturellement, c'est en communication que nous devons pouvoir apporter plus d'éléments. Mais effectivement, dans le dernier journal municipal nous apportons quand même pas mal de réponses par rapport à cela. Mais nous pouvons nous améliorer.

M. SALLABERRY : Cela avait été présenté l'année dernière. Ces chiffres-là vous avaient été présentés l'année dernière.

M. DELLU : D'abord, je vous prie de m'excuser si j'ai quelques blancs, c'est parce que j'ai une molaire qui vient d'être opérée et il semblerait que l'anesthésie prenne fin.

M. LE MAIRE : Il vaut mieux une rage de dents qu'une rage dehors, Monsieur DELLU.

M. DELLU : Je serai moins mordant, de fait. Pour reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure, j'ai dit, Monsieur SALLABERRY, que le compte administratif, vous continuez cette logique sur deux années du budget primitif 2017, est donc incolore, inodore et sans saveur. Ce sont les termes que j'ai utilisés. Mais si j'avais été mordant, méchant, incisif ou que sais-je, j'aurais plutôt dit qu'il était rance. En fait, c'est quand même une forme de désaveu politique de ce qui s'est fait antérieurement, mais pas antérieurement il y a 35 ans, antérieurement, nous allons être très gentils, lors de la mandature précédente ou de celle d'avant. Vous nous expliquez qu'il est urgent à Talence de désendetter, au moment même où d'ailleurs la dette est la moins chère que nous n'ayons jamais connue, et au moment même où – certes, je suis d'accord, cela a changé plusieurs fois d'orientation – il est recommandé aux collectivités d'investir, sachant que l'investissement dans les collectivités ne génère pas le même type de dette. Ce n'est pas de la dette pour le fonctionnement comme l'État, c'est de la dette d'investissement, au sens un peu large, certes, mais c'est de la dette d'investissement. Aujourd'hui, la dette liée à l'investissement, vous nous expliquez qu'à Talence il est urgent de la réduire. Je ne sais pas, peut-être faut-il comprendre que les choix antérieurs de la majorité municipale mettaient en danger les finances de la commune ou quoi que ce soit, d'autant plus que ce n'est certainement pas la baisse des dotations de l'État qui a changé grand-chose, puisqu'une simple règle de trois nous amène à calculer que l'augmentation des impôts de la Ville de Talence, qui touche tous les Talençais contrairement aux impôts départementaux que 57 % des Talençais ne paient pas, génère 2,8 millions d'euros supplémentaires chaque année. C'est-à-dire, pour comparer, la moitié peu ou prou de l'excédent de fonctionnement. Oui exactement d'ailleurs, plus que la totalité de la baisse des dotations de l'État que vous aviez chiffrée cette année à 2,7 millions d'euros, je crois, de mémoire. Ce ne sont certainement pas ces éléments-là qui ont pu avoir une influence quelconque. Tout à l'heure, effectivement, vous vous êtes félicité du niveau élevé d'autofinancement. Oui, il y a d'autres approches. Moi, je considère que ce n'est pas forcément une bonne nouvelle dans le contexte talençais. D'abord, certes, parce qu'il y a des éléments qui sont exceptionnels, qui sont conjoncturels et non pas structurels, liés évidemment à la vente du patrimoine municipal qui a déjà été évoqué. Mais je pense qu'il serait beaucoup plus opportun – je le redis comme beaucoup d'institutions financières aujourd'hui internationales ou nationales le recommandent – de favoriser l'investissement public, et notamment l'investissement public à travers la rénovation du patrimoine municipal dont chacun dit, mais en *off*, qu'un certain nombre de patrimoines municipaux ont bien besoin... Et là je vous rejoindrai, un patrimoine rajeuni est un patrimoine qui coûte moins cher en entretien et en maintenance. Cela, tout le monde le sait. Vous avez évoqué les 3 millions et quelques d'euros pour la piscine. Oui, c'est un exemple de ce qui aurait peut-être dû être prévu il y a dix ans, voire peut-être un peu plus. Maintenant, nous avons peut-être là aussi l'opportunité du plan piscines. Finalement, depuis trois ans nous ne savons toujours pas et en

commission des finances métropolitaine personne n'est capable d'expliquer, pas même M. BOBET le vice-président aux finances, ce que contient vraiment le plan piscines. Le plan piscines métropolitain, nous ne savons pas très bien dans quelle mesure nous pourrions en profiter ou pas. Nous sommes d'ailleurs intervenus tous les deux avec M. le Maire à ce sujet en commission. Donc, il y aura peut-être une opportunité. Néanmoins, nous considérons que c'est l'exemple type d'investissements lourds qui auraient dû être réalisés il y a un certain nombre d'années. En étant même assez simpliste et en caricaturant jusqu'au bout, quand on investit – et c'est le moment de le faire, parce que les taux, Bernard l'a déjà dit, vont vraisemblablement remonter. Il y a d'ailleurs encore eu des commentaires la semaine dernière sur le fait qu'il ne fallait surtout pas que les candidats à l'élection présidentielle française considèrent que les taux resteront bas éternellement – c'est une opportunité justement pour réaliser des investissements d'avenir et notamment dans le patrimoine municipal, par exemple dans la rénovation énergétique et dans la transition écologique, ce qui peut générer d'ailleurs d'importantes économies de fonctionnement ultérieurement. C'est le choix qu'ont fait un certain nombre de collectivités. Aujourd'hui, je regrette que Talence soit un peu à contre-courant de ce qui peut se faire par d'autres collectivités.

J'ai aussi remarqué que vous mettez en avant les 0,3 % du budget principal qui sont pour le budget participatif. Effectivement, c'est une très modeste avancée, mais vous avez bien raison de le mettre en avant et de souligner que 0,3 % du budget de la commune sont en budget participatif, puisqu'avant c'était 0. Donc, nous ne pouvons que vous féliciter du petit pas en avant. Mais, comme toujours, vous faites des petits pas en avant, nous avons l'impression que ce sont de grands exploits. Après, je suppose qu'encore une fois vous allez nous parler du Département. Je vous rappelle que le Département, lui, a fait justement le choix d'une politique d'investissements maintenue. Ce sont 100 millions d'euros par an. Il a fait le choix d'une rigueur budgétaire au sens d'être rigoureux, bien entendu, depuis de nombreuses années, puisque les dépenses de fonctionnement réelles ont baissé de 24 %, sans avoir l'effet de noria lié à la pyramide des âges des agents dont bénéficie la Ville de Talence. Nous avons eu un rapport à ce sujet l'année dernière ou l'année d'avant qui montrait que les agents talençais étaient avancés en âge. En qualification, certes, mais aussi donc en rémunération. Ils sont forcément remplacés par des agents plus jeunes, un petit peu moins expérimentés et donc un peu moins coûteux. C'est cela l'effet de noria. Talence en bénéficie, me semble-t-il, si je m'appuie sur les rapports qui nous ont été donnés les années précédentes. Donc, une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il est heureux que Talence s'y joigne, parce que ce serait la seule collectivité à ne pas le faire. Le Département, lui, a encore baissé cette année ses dépenses de fonctionnement. Il maîtrise de la même façon ses dépenses de personnel et pourtant, quand vous accueillez 20 000 habitants de plus, vous devez ouvrir un collège et cela coûte inévitablement du personnel. Il y a donc des choix qui ont été faits et malgré tout, encore une fois, le Département a obtenu la meilleure note délivrée à une collectivité pour cette année. Vous voyez qu'on peut à la fois avoir une excellente gestion et une politique

volontariste, notamment en termes d'investissements.

M. LE MAIRE : Monsieur DELLU, je me permets de vous remercier de cette défense du Département. Je constaterai deux choses. C'est que si nous regardons l'évolution de Talence et celle du Département, nous allons regarder la courbe d'augmentation des impôts. Effectivement, nous sommes à contre-courant. Nous, nous ne les augmentons pas et vous, vous permettez de les augmenter constamment.

M. DELLU : Allez-y, 57 % des Talençais n'en paient pas.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une raison. Pour ceux qui les paient, cela a été une augmentation.

Deuxièmement, sur les dépenses de fonctionnement, je constate, quand je vais à des réunions de centres de loisirs, de centres de mixité, CAJ, que le Département a légèrement diminué ses subventions que nous, nous maintenons.

Enfin, sur l'investissement sportif, hormis les piscines où vous avez décidé un plan piscines – et je vais vous dire deux mots sur le plan piscines – vous n'intervenez pas dans les équipements sportifs. Donc, bien sûr, en faisant des économies par rapport aux autres collectivités, chacun sait le faire. Pour ce plan piscines qui vous préoccupe, il est très clair. Il est vrai que l'autre jour vous êtes parti du conseil de communautés. Je pensais que vous alliez intervenir suite à l'intervention de Patrick PUJOL qui martelait le racket de l'État. J'ai dit : «Là, cela va exploser, je vais entendre M. DELLU intervenir». Et puis non, j'ai vu qu'il partait. Je n'ai donc pas pu entendre ce qu'il allait dire, mais comme cela aurait été la même chose qu'ici, je n'aurais pas été surpris. Après, nous avons évoqué le plan piscines. Le plan piscines est clair. Une étude a été faite sur l'ensemble de l'agglomération. Il y a 9 piscines à construire et 5 à rénover, dont celle de Talence, plus une privée qui se fera le long de la Garonne dans le cadre d'Euratlantique. En termes de subventionnement, 20 millions d'euros ont été affectés par la Métropole. Les villes sont aidées – à condition qu'elles déposent la demande et qu'elles puissent engager les travaux – au travers de 25 % du montant des travaux hors taxes jusqu'à un plafond de 5 millions d'euros, sans tenir compte éventuellement d'autres partenaires. C'est-à-dire que si le Département venait, la Métropole prendrait toujours 25 % de ce qu'il reste hors Département. Voilà le cadre budgétaire tel qu'il est prévu. Pour aider également les collectivités, parce qu'il y a le problème des finances, mais il y a aussi le problème de la fermeture des piscines... J'ai rencontré une société qui fabrique des piscines démontables, celles que vous voyez d'ailleurs lors des championnats du monde ou des Jeux olympiques, les grandes piscines que vous voyez, neuf fois sur dix, elles sont démontables. Elles sont soit achetées, soit louées par les pays qui organisent les Jeux. Cette société construit une piscine démontable de 25 m pour 700 000 ou 800 000 €, une piscine découverte avec chauffage. Si on lui demande, ce qu'Alain JUPPÉ a demandé, une piscine couverte, on arrive à un coût autour de 2 millions d'euros, à rapprocher de devis

que peuvent avoir des villes comme Le Bouscat ou Ambarès : 7 millions d'euros pour une piscine en dur couverte. Bien sûr, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est ce qu'on appelle une piscine nordique couverte. Il y a une ventilation et il ne fait pas 28 degrés comme dans les nôtres, il doit faire 16 degrés. À Rouen, il y en a une qui fonctionne toute l'année. Je pense que les Bordelais et les Talençais sont capables de supporter cela, surtout s'il s'agit pendant ce temps-là de faire les travaux de la piscine principale. L'idée est donc pour la Métropole d'acheter une ou deux piscines comme cela, de les mettre à disposition des communes. Est-ce qu'elles ont deux ou trois ans de travaux ? À Bordeaux, je crois que c'est trois ou quatre ans de travaux la piscine Galin. Donc évidemment, ils installeraient à ce moment-là une piscine provisoire qui servirait pendant tout le temps des travaux et à la limite, à la fin, cette piscine peut être installée quelque part, puisqu'il y en a une à Nice et une à Rouen qui fonctionnent comme cela depuis 20 ou 30 ans. Voilà ce qu'est l'esprit du plan piscines métropolitain actuellement. Aux villes de préparer les dossiers, parce que naturellement il faut qu'elles paient aussi le complément. Il y a des villes qui ont déjà renoncé. Actuellement, je répète, il y a 9 plus 5 projets qui sont inscrits dans le plan qui s'étalera naturellement au-delà de ce mandat le temps que les piscines décident, qu'elles se mettent peut-être en intercommunal, qu'elles trouvent des financements, qu'elles engagent des études. On sait très bien que cela peut durer deux-trois ans. Certaines seront réalisées dans cette mandature et d'autres dans la mandature suivante. Voilà où on est le plan piscines de la Métropole.

M. DELLU : Si vous permettez, je faisais allusion au montant de l'enveloppe.

M. LE MAIRE : 20 millions d'euros.

M. DELLU : Cela a été 8, puis cela était 13, puisque cela a été 25. Ensuite, c'est redescendu à 20. C'est à cela que je faisais allusion.

M. LE MAIRE : Dans le règlement d'intervention sportif, il restait 8 millions d'euros et nous avons décidé d'ajouter 12 millions d'euros, conscients que les 20 millions d'euros ne seront sûrement pas dépensés dans ce mandat et que cela continuera dans le mandat suivant. Je précise que c'est hors la piscine de Mérignac qui à elle seule doit faire 30 millions d'euros. Cela, c'est un équipement d'intérêt métropolitain. Voilà pour les piscines.

Pour le reste, un mot sur vos commentaires de notre budget. Vous êtes marrant – cela ne fait pas toujours rire, mais vous êtes marrant –, vous dites à M. SALLABERRY : «Oui, l'État nous fait perdre cette année 2,7 millions d'euros alors que les impôts vous rapportent 2,7 millions d'euros». D'accord, mais s'il n'y avait pas eu le racket de l'État, il y aurait eu les 2,7 millions d'euros d'impôts, plus les 2 millions d'euros que l'État nous a piqués. Ce qui fait que sur les trois ans, cela représente quand même près de 12 millions d'euros qui sont perdus. De toute façon, ils sont perdus. Avec cela, nous aurions pu faire plein de choses.

M. DELLU : La seule petite nuance, si vous m'autorisez, c'est que vous nous avez expliqué que vous deviez augmenter les impôts, parce qu'il y avait la baisse des dotations. Là, vous êtes en train de nous dire que de toute façon vous les auriez augmentés.

M. LE MAIRE : Cela fait trois ans que nous n'avons pas augmenté les impôts. Rappelez-vous que Bernard CLOUP, lorsqu'il était à la place de M. SALLABERRY, avait dit au mandat précédent : « Nous avons déjà des diminutions ». Non seulement les diminutions, parce qu'il y a aussi les charges qui sont transférées aux communes sans recettes. Nous en avons vu à deux-trois reprises récemment sur le statut du personnel, sur les rythmes scolaires. Tout cela se rajoute aussi. Nous aurons bientôt les cartes d'identité. Tout cela, ce sont des dépenses qui se rajoutent sans recettes. M. CLOUP avait dit : « Nous allons commencer à réduire la voilure ». Cela étant, les gros équipements étaient lancés. C'était pour Georges Lasserre, comme maintenant l'ECCV. Il faut donc assumer cela. Il y a un moment donné où nous avons effectivement diminué la voilure, mais les grands projets étant lancés, il faut les réaliser. Soit nous empruntons, soit – ce que nous avons fait – nous gérons intelligemment notre patrimoine et nous arrivons à financer tout cela. Il n'empêche que vous pouvez le tourner dans tous les sens, les 12 millions d'euros que nous avons perdus, ils sont perdus. Si nous les avions eus, nous n'aurions pas eu besoin d'emprunter pour faire la piscine par exemple. Nous l'autofinancions totalement. Donc, c'est perdu. Je ne vais pas en ajouter sur le racket de l'État, parce que je le fais chaque fois.

M. SALLABERRY : Je peux répondre juste quelques éléments, parce que vous avez quasiment tout dit. Je ne suis pas sûr que vous soyez bien plus clair. J'espère que votre collègue aura compris quelque chose. Juste, la baisse des dotations de l'État, cela représenterait 10 % d'augmentation des impôts. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Faites le calcul, 2,5 millions d'euros, cela fait 9,6 % exactement. Pourquoi voulez-vous vous endetter ? Je ne comprends pas cette culture de l'endettement. Nous n'avons pas besoin de nous endetter pour investir. Nous allons investir 23 millions d'euros l'année prochaine et vous voulez vous endetter. Structurellement, je ne comprends pas cette volonté acerbe et maintes fois répétée de vouloir toujours vous endetter. Je ne comprends pas.

M. DELLU : Mais c'est normal, vous êtes un libéral. Donc, vous ne comprenez pas.

M. LE MAIRE : Ou c'est l'homme des banques. Qui souhaite intervenir ?

Mme CONGOSTE : Je ne voulais pas parler chiffres, mais plutôt un peu concepts, ce qui ramènerait aux chiffres. C'est-à-dire qu'en pensant concepts, cela permet de savoir où on va et comment on y va. Vous avez beaucoup pointé la diminution du budget du personnel, quelque chose où tout semble figé. J'ai essayé de lire ce budget, il me semble figé. C'est l'impression qu'il m'a donnée. Je vais vous demander de réfléchir à une remarque. Une société figée est une

société qui meurt. Une société sous cloche, vouée à la stabilité, est une société en déclin qui va vers la décadence. Ce budget me renvoie aux mots «restriction», «fade», «sans surprise», qui engendrerait de l'étouffement, de la désespérance, qui génère inévitablement de la colère. Je vous invite à lire Pierre CLASTRES *Archéologie de la violence*, qui parle justement de ces sociétés figées, sous cloche, vouées à la mort. Pour moi, envisager de stériliser tous les salaires d'une mairie, ce n'est pas progresser. Envisager de ne pas créer d'emplois, ce n'est pas progresser. Pour moi, une vraie politique, ce serait de se poser la question de savoir comment on crée une dynamique centrifuge qui puisse générer une dynamique centripète. Et là, nous aurions de la création d'emplois. Après, je ne suis pas spécialiste.

M. SALLABERRY : Ma chère collègue, il n'est pas question de figer. Ce que j'ai bien indiqué dans le propos, c'est que les différents avancements des fonctionnaires sont maintenus, que des emplois sont créés, mais en revanche l'équilibre *in fine* aboutit à une augmentation 0. C'est très différent. Bien évidemment, il y a des gens qui s'en vont à la retraite et des gens que nous embauchons, donc évidemment l'écart de salaire nous permet d'avoir ces éléments-là. Mais l'année prochaine la Ville de Talence va créer un certain nombre d'emplois dans certains secteurs dont je vous ai parlé, va continuer à augmenter ses fonctionnaires indépendamment bien évidemment des décisions de l'État, puisque l'État est maître en la matière. Mais en aucun cas ce n'est figé. En revanche, je pense que ce qu'il faut bien que tout le monde comprenne, c'est qu'aujourd'hui sur un budget de fonctionnement où les dépenses de main-d'œuvre représentent 50-55 % des dépenses, c'est le chapitre et le seul. À l'exception de vouloir augmenter les impôts et dans ces cas-là, il faut vous avoir une rangée plus loin avec 15 % en deux ans, mais les éléments, ce sont les seuls éléments sur lesquels nous pouvons encore avoir une dynamique. C'est-à-dire que face à la baisse des dotations de l'État et face à un besoin croissant, il n'est pas question de figer les recrutements, il n'est pas question d'avoir des augmentations des éléments. En revanche, il s'agit que nous posions la question de l'adéquation des besoins par rapport aux missions. Aucune mission de la Ville n'a été supprimée. En revanche, nous essayons de faire en sorte que le chapitre budgétairement parlant équivaille à zéro. En tout cas, en aucun cas n'être figé.

Mme CONGOSTE : C'est votre point de vue.

Mme DE MARCO : Très rapidement, parce que le compte administratif et le budget dans la même séance, c'est beaucoup. Beaucoup de travail pour M. SALLABERRY et beaucoup d'attention pour nous quand nous pouvons.

Tout simplement, nous espérons que ce budget prévisionnel 2017 respectera les prévisions, puisque nous avons vu qu'en définitive quand nous avons abordé les orientations budgétaires la fois précédente, entre cette fois-là, c'est-à-dire le mois dernier, et aujourd'hui, il y a vraiment eu des modifications assez importantes. Nous sommes passés d'une prévision de 9,6 millions d'investissements à 18 millions d'euros. Cela a donc été multiplié par deux. Vous

avez bien expliqué le pourquoi du comment. Tout compte fait, des investissements n'ont pas été effectués en 2016 et sont reportés, mais en un mois cela fait un bond assez impressionnant. Permettez quand même de remarquer que ceci nous a un peu surpris.

Nous n'allons pas trop rentrer dans les chiffres, mais dire qu'il y a quand même des choses positives, puisque vous avez décidé de contenir les dépenses de fluides, de chauffage, de carburants et de frais de réception. Il faut dire que ce n'est pas une année électorale particulièrement locale ou très compliquée du moins. Il n'y a donc pas de frais de réception prévus.

Dans ce budget, il y a quelque chose de curieux. Dans l'investissement prévisionnel de dépenses, il est indiqué une somme globale pour le déplacement de l'école de sports motorisés alors qu'à mon avis nous avons déjà réglé le déménagement en 2016. Est-ce un nouveau déménagement ou est-ce encore une subvention détournée pour déménager l'école de sports motorisés ? Je ne sais plus à quelle page cela correspond, mais nous l'avons remarqué.

Quelques inquiétudes aussi sur les prévisions concernant l'ECCV, puisque sur cette pente-là, nous allons dépasser les 10 millions d'euros alors que ce n'était pas prévu au départ. Il faudra donc peut-être être vigilant pour la suite du budget.

S'agissant des 500 000 € de budget pour les dépenses imprévues, votre explication concernant peut-être des modifications suite à l'élection présidentielle. Est-ce pour compenser peut-être le début de la réforme de la taxe d'habitation si celle-ci était appliquée ? Ou alors, à quoi cette somme de 500 000 € est-elle réservée ? Avez-vous des indications précises sur le prochain Président de la République qui va apporter des modifications sur les recettes des collectivités ? Avez-vous lu dans le marc de café ? Pourquoi avez-vous conservé ces 500 000 € en prévision ?

M. SALLABERRY : Sincèrement, j'aurais préféré vous éviter les deux éléments. Maintenant, avec des dotations de l'État notifiées le 9 avril, pour avoir une visibilité budgétaire, quelle que soit l'instance dans laquelle nous nous trouvons, c'est quand même très compliqué. Je vous rappelle en plus qu'il doit y avoir deux mois entre le DOB et le budget primitif. Si nous devons voter très tôt, nous allons nous retrouver avec des éléments sur lesquels nous ne pourrons pas avoir une visibilité budgétaire. En fait, le côté cumulatif des deux éléments, ce n'est pas du tout pour nous faire plaisir et encore moins pour moi à titre personnel. C'est juste que nous faisons face à une saisine de plus en plus tardive des éléments de la part de l'État. La preuve en est, puisque les éléments qui sont dans le budget ne sont même pas ceux qui ont finalement été avérés, puisque nous avons vu la fiscalité il y a 15 jours.

Sur l'ETSM, il n'y a pas de changement. Ce sont exactement les mêmes choses qui vous ont été présentées. Vous regarderez, ce sont les mêmes éléments que nous vous avons donnés.

Là où je suis un peu surpris – avant de répondre sur votre question sur le marc de café... Il n'y a aucune modification sur le DOB. En revanche, comme il est indiqué en page 11, vous avez vu lors du compte administratif que nous avons dégagé un très important excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour assurer l'équilibre. Puisque nous votons des budgets en équilibre, nous avons modifié à la hausse les inscriptions budgétaires. En fait, le plan d'investissement reste le même, c'est-à-dire que le total en pied à droit de colonne reste strictement identique. En revanche, sa ventilation année par année compte tenu des reports, elle évolue. Mais sinon, ce qui vous a été présenté lors du DOB et ce qui est indiqué ici, c'est exactement la même chose à l'euro près.

Enfin, je ne vois pas dans le marc de café. 500 000 € sur 30 millions d'euros de recettes, si jamais nous allons sur une suppression de la taxe, je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit suffisant sur les éléments. En revanche, il pourrait y avoir des normes. Les spécialités normatives post-présidentielles sont toujours très importantes. L'idée est, un, de vous éviter d'avoir à voter un nouveau budget dans six mois parce que nous n'aurions pas pris en compte ces éléments-là. Et puis surtout, si jamais d'aventure ces sommes n'étaient pas consommées parce que nous n'aurions pas eu d'inflation normative, voire que les normes auraient été modifiées vers plus d'économies pour les communes – ce dont en général je doute –, mais en général cela va toujours dans le même sens, dans ces cas-là, cette somme, qui n'est que strictement indicative, ne sera pas réalisée et vous en aurez le détail lors du vote du compte administratif 2017 tout début 2018.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à mon collègue de Talencez-vous. Je ne suis pas persuadé de l'opportunité d'une relance keynésienne par l'investissement organisée par les municipalités, mais surtout pas par l'État qui est, comme tout le monde le sait, surendetté. En effet, contrairement à l'État, les municipalités doivent impérativement rembourser leurs emprunts. Pour ce faire, il faudra augmenter les impôts de ceux qui en paient (43 %, je crois, à Talence), c'est-à-dire poursuivre l'euthanasie des classes moyennes. Voilà ce que je voulais dire.

À l'attention de M. SALLABERRY maintenant, Monsieur SALLABERRY, votre discours compte un certain nombre de prédictions autoréalisatrices. Je suis curieux de voir par quel miracle vous allez réussir à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 0,26 %. Comment allez-vous geler les dépenses des charges de personnel en maintenant le même niveau des services à la population ? Peut-être en augmentant la durée hebdomadaire de travail conformément aux souhaits de la Cour des comptes.

M. LE MAIRE : Aux exigences !

M. CONTE : Concernant le maintien de l'autofinancement à un niveau élevé, par quels moyens allez-vous procéder ? Classique, en continuant à vendre le

patrimoine des Talençais.

M. SALLABERRY : Quelques éléments de réponse.

D'abord, je vous suis dans vos éléments. Faites attention, vous allez vous faire traiter de libéral.

Nous verrons si jamais c'est autoréalisateur, mais je prends note que si l'année prochaine nous devons – puisqu'un vote par chapitre cela permet de s'en éloigner – respecter ces éléments-là, j'espère que vous prendrez la parole pour dire que les éléments autoréalisateurs étaient finalement une gestion saine et prévoyante des éléments. Rassurez-vous, l'ajustement vers 1 607 h des éléments n'est en aucun cas visé, puisque cela n'aura aucun impact budgétaire par rapport à cela. Une fois encore, mon cher collègue, arrêtez de confondre les dépenses de fonctionnement avec la vente ou la cession présumée de terrains qui, un, n'existe pas. Je ne vais pas vous ressortir le tableau chaque année, mais s'il le faut, je le ferais. Juste vous rappeler que nous ne pouvons pas vendre un bien, quel que soit son montant, pour équilibrer une dépense de fonctionnement. C'est le traceur principal. Ce qui est sûr, c'est que ce que vous avez vu, c'est que nous n'avons pas besoin d'endettement pour pouvoir financer ces éléments-là et que les dépenses de fonctionnement ne sont issues que de la gestion responsable de la Ville.

M. DELLU : Trois éléments factuels que je voudrais rappeler pour bien éclairer le débat. Rappeler que Talence est toujours sur le podium des communes de notre Métropole pour les montants payés, pas les taux, mais bien les montants payés en taxe locale, que le produit des impositions directes par habitant – c'est rappelé – est de 687 € à Talence contre 608 dans la strate. Juste rappeler enfin encore une fois que la Gironde fait partie du premier quart, je crois qu'elle est 23^e sur 100 des départements où la fiscalité est la moins élevée.

M. SALLABERRY : Mon cher collègue, vous cherchez à chaque fois les chiffres qui vous seront avantageux et pour nous, bien évidemment, les plus désavantageux. Il n'empêche que vous avez augmenté les impôts de 15 % sur les deux derniers exercices au Département.

M. DELLU : (Hors micro)

M. SALLABERRY : Cela fait 15 % d'augmentation.

M. LE MAIRE : Le vote ? Pour.

M. SALLABERRY : Excusez-moi, Monsieur le Maire, les budgets annexes. Budget services extérieurs des pompes funèbres.

M. LE MAIRE : Le vote.

M. SALLABERRY : C'est toujours la même délibération, ce sont les budgets annexes dont nous parlons.

M. LE MAIRE : Unanimité sur les transports. Cimetière, pour.

M. SALLABERRY : Il manque la Médoquine.

M. LE MAIRE : La Médoquine, la danseuse. Ceux qui font partie du Conseil d'administration ne prennent bien sûr pas part au vote.

DÉLIBÉRATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le budget primitif, après reprise des résultats de l'exercice 2016, s'élève pour l'année 2017 en dépenses et en recettes à la somme de 77 650 601,52 €.

L'équilibre général du budget s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	23 371 374,81 €	23 371 374,81 €
Section de fonctionnement	54 279 226,71 €	54 279 226,71 €
Total	77 650 601,52 €	77 650 601,52 €

» Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature, conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

32 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE (Talencez vous !)

5 ABSTENTIONS (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

POUR LES BUDGETS ANNEXES :

1. - REGIE DES TRANSPORTS - 42 VOIX POUR

☒ SPIC MEDOQUINE - 32 VOIX POUR
10 ABSTENTIONS (Oppositions)

☒ SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - 42 VOIX POUR

Reçue en Préfecture 21/04/17

11 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Année 2017

M. SALLABERRY : Il s'agit d'une délibération technique. Vous le voyez, la dépense est de 245 000 €.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 245 000 € est inscrite à l'article 674412 - fonction 252 du budget en cours.»

ADOPTE par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

12 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2017

M. SALLABERRY : Il s'agit d'une délibération qui permet une nouvelle année de maintenir les taux d'imposition, en tout cas les taxes votées par la Ville, inchangés conformément à nos engagements pris il y a maintenant trois ans.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, adjoint délégué aux Finances, expose :

«L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 nous a été communiqué, et le montant prévisionnel des recettes avec le taux de 2015 est de 29 464 024 €.

Le montant des allocations compensatrices est de 1 023 016 €.

L'équilibre du budget 2017 peut être assuré avec ces recettes, sans augmentation des taux.

Je vous propose donc de fixer les taux d'imposition pour 2017 à :

- Taxe d'habitation : 23,55
- Foncier bâti : 32,96
- Foncier non-bâti : 57,98

Le Conseil Municipal, après délibéré, vote les trois taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé.»

par 31 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

13 - Amortissements – Budget principal – Budget annexe Régie des Transports

M. SALLABERRY : Il s'agit d'une délibération très technique. C'est juste une mise à jour vis-à-vis de notre plan d'amortissements. Il n'y a aucun impact budgétaire à cette délibération avec les durées d'amortissements qui sont modifiées selon les nomenclatures que vous avez dans la délibération.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«L'amortissement est une technique comptable qui permet de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les instructions M14 (*applicable au budget principal de la Ville de Talence*), et M43 (*applicable au budget annexe Régie des Transports*) rendent obligatoire l'amortissement des biens renouvelables.

Les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- 1 Les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition TTC,
- 2 Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire, sans prorata temporis pour les biens acquis en comptabilité M14 à compter de l'exercice suivant l'acquisition ; et avec prorata temporis pour les biens acquis en comptabilité M43 dès la mise en service du bien,
- 3 Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon les modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction).
- 4

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise en son article R.2321-1 que les durées d'amortissements des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante de la collectivité.

A ce titre, le Conseil Municipal de Talence a déjà adopté plusieurs délibérations fixant des durées d'amortissement depuis la mise en place des instructions budgétaires et comptables M14, M43.

Il convient aujourd'hui de regrouper et de compléter toutes les délibérations votées.

Je vous propose d'adopter les durées d'amortissement figurant dans les tableaux ci-après applicables à partir de l'exercice budgétaire 2017 :

Nomenclature M14 – Budget principal «Ville de Talence»

Biens ou catégories de biens amortis

Durée d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Logiciels

2 ans

Frais d'étude non suivie de travaux

1 an

Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers

5 ans

Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers

15 ans

Immobilisations corporelles

Biens de faible valeur < 1500 € (article R.2321-1)

1 an

Matériel informatique

2 ans

Matériel de transport

5 ans

Matériel et mobilier

5 ans

Immeubles de rapport

20 ans

Nomenclature M43 – Budget annexe «Régie des Transports»

Biens ou catégories de biens amortis

Durée d'amortissement

Immobilisations corporelles

Biens de faible valeur < 1500 € (article R.2321-1)

1 an

Matériel de transport

Matériel et mobilier 5 ans
5 ans

» ADOPTE par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

14 - Constitution de provisions pour risques et charges

M. SALLABERRY : Nous allons reprendre un élément que je vous ai proposé dans le budget. Ce sont les fameux 140 500 euros décomposés – je vous l’ai dit – principalement suite aux éventuelles conclusions du contrôle URSSAF.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«La constitution d’une provision est l’une des applications comptables du principe de prudence : la prévision d’un risque qui, s’il se réalise, entraînera une charge, oblige à constituer une réserve financière. Celle-ci sera supportée par le résultat de l’exercice comptable au cours duquel le risque est apparu.

La reprise sera faite lors de la réalisation du risque pour y faire face.

Si ce risque s’avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l’exercice au cours duquel le risque aura disparu.

Le régime de droit commun est celui des provisions semi-budgétaires, qui n’impacteront que la section de fonctionnement.

Je vous propose donc de constituer des provisions pour un montant total de 140 500 € ainsi qu’il suit :

Contentieux d’urbanisme	20 500 €
Contentieux de personnel	10 000 €
Risques de non recouvrement de titres	10 000 €
Suites contrôle URSSAF	100 000 €

Les crédits sont prévus à l’article 6815 «dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant» du budget primitif 2017.»

Adopté par 36 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

15 - Société d'économie Mixte «Talence Gestion Equipements» - Comptes rendus technique et financier de l'exercice 2015-2016 – Information du Conseil

M. SALLABERRY : Je vous donne juste communication de ces comptes-rendus pour l'exercice 2015-2016. Il n'y a pas de vote.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«La convention d'affermage confiant la gestion de la salle de spectacles et de congrès La Médoquine prévoit en ses articles 22-23 et 24 que la SEM devra fournir un compte rendu technique et financier permettant à la Commune de vérifier et de contrôler le bon fonctionnement des conditions financières et techniques de ce contrat.

Je vous donne donc communication de ces comptes rendus pour l'exercice 2015-2016.»

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Reçue en Préfecture le 19/04/17

16 - Budget du Service Public à Caractère Industriel et Commercial de la Salle de Spectacles et de Congrès La Médoquine pour l'année 2017 – Participation de la Ville de Talence

M. SALLABERRY : Il s'agit de la participation de la Ville pour le SPIC la Médoquine, pour un montant de 390 000 €. Je vous rappelle que cette subvention était de 410 000 € pour l'année 2016.

Mme CONGOSTE : Je voulais poser une question concernant les indemnités des représentants de la municipalité. Où en sont les indemnités des représentants de la municipalité ? Sur ce bilan, ce n'est pas indiqué.

M. LE MAIRE : Nous l'avons vu lors du dernier Conseil, nous avons supprimé les élus indemnisés à la Médoquine. C'est la dernière fois que nous l'avons décidé. Il n'y a plus qu'un élu indemnisé.

Mme CONGOSTE : D'accord. Parce que ce n'est pas marqué.

M. LE MAIRE : Nous l'avons voté la dernière fois.

Mme CONGOSTE : D'accord. Merci.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle que d'une part le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les budgets des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, et que d'autre part l'article 19 de la convention d'affermage du 19 février 1990 modifiée le 14 juin 1994, confiant à la SEM «Talence Gestion Equipements» la gestion et l'exploitation de la salle de Spectacles et de Congrès La Médoquine, stipule que la Collectivité peut, s'il y a lieu, décider la prise en charge de certaines dépenses du service et verser à ce titre une participation.

Or, comme pour les exercices précédents, le budget prévisionnel 2016-2017 de la SEM fait apparaître une insuffisance de recettes. En effet, les contraintes de fonctionnement imposées par la Collectivité, telles que les tarifs préférentiels consentis aux associations de la Ville et à toute association déclarée d'utilité publique afin de favoriser la réalisation de diverses manifestations d'ordre culturel ou à caractère social offertes à l'ensemble de la population demeurent en vigueur, de même que l'interdiction municipale de manifestations à ouverture tardive et la limitation des «soirées debout».

De plus, l'exploitation de la salle de La Médoquine qui est un élément indispensable au bon fonctionnement du service communal à caractère culturel génère des dépenses de fonctionnement incompressibles.

Ainsi, au titre de l'exercice 2016-2017 le total prévisionnel des produits d'exploitation est estimé à 214 361 € HT et celui des charges à 604 361 € HT y compris la redevance d'affermage pour un montant de 180 626 €.

Je vous propose donc en conséquence de bien vouloir adopter, en application de l'article visé ci-dessus, le principe du versement d'une participation au service de la salle de Spectacles et de Congrès La Médoquine affirmé à la SEM «Talence Gestion Equipements» pour l'année 2017 d'un montant de 390 000 € HT.

Le paiement de cette participation sera imputé sur le budget du SPIC au fur et à mesure que les besoins apparaîtront au niveau dudit service.»

Adopté par 30 VOIX POUR
10 ABSTENTIONS (Oppositions)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Jestin)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

17 - Subvention aux associations talençaises – Année 2017

M. SALLABERRY : Voilà une délibération importante. Effectivement, sur la subvention aux associations talençaises, que puis-je vous dire vis-à-vis de cela ? Vis-à-vis des fonctions, commençons d'abord par le comité des œuvres sociales qui est exclusivement à destination des agents pour près de 120 000 € qui leur permettent de prendre en compte un certain nombre de prestations, d'aides qui vont jusqu'à la prise en charge d'une partie des frais de garde d'enfants et des éléments.

25 différentes associations. Grosso modo, sur l'ensemble des délibérations, elles restent soit inchangées, soit elles sont en augmentation. Je vous le dirais effectivement si nous avions des éléments. Là, nous n'avons pas d'éléments en particulier. Le seul point d'attention est donc pour la deuxième année la subvention pour l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde. Qu'y a-t-il derrière ? L'organisation du festival ODP. C'est un festival qui va

prochainement se monter. Il est vrai que la somme de 20 000 €, qui avait été consacrée est un petit peu juste. Nous espérons que cette somme permettra d'équilibrer la manifestation qui, je vous rappelle, permet de donner de l'argent aux orphelins des pompiers.

Comité de jumelage pour la fonction 04, inchangé à 10 000 €.

S'en suit après la fonction 212 qui, elle, a été un tout petit peu modifiée. Nous donnons une subvention qui est proportionnelle au nombre d'enfants inscrits vis-à-vis des parents d'élèves. C'est ce qui explique les différents éléments.

Après, la fonction 40, ADEM pour l'organisation notamment du Décastar, inchangé.

L'ETSM. Je vous rappelle que la subvention 2016 de l'ETSM s'élevait à 102 000 €. Conformément aux engagements qui ont été pris, la subvention 2016 a été plus que divisée par deux, quasiment par trois, puisque cette subvention est rétablie à hauteur de 40 000 €. Comme je le disais pour l'ensemble du secteur sportif – et c'est l'adjoint aux sports qui s'en réjouira – l'ensemble du secteur sportif a été revalorisé d'environ 20 000 € pour l'ensemble des subventions qui vous sont exposées ici avec les différentes unions sportives. En fait, nous avons pris la subvention qui était auparavant donnée à l'UST générique de manière à la réinjecter, notamment pour prendre en compte un certain nombre de montées en national, notamment du club d'athlétisme, de l'escrime, etc.

Pour la fonction 31, Rock & Chanson, qui avait déjà fait un effort substantiel l'année dernière, conserve sa subvention à 97 000 €. Et puis, cela avait fait l'objet, notamment avec nos collègues Verts, d'un engagement formel en Conseil municipal de diminuer la subvention accordée à Talence Événements. Cette subvention a effectivement été significativement diminuée, notamment sous l'impulsion de son nouveau président, puisque nous sommes passés de 547 000 € de subvention en 2016 à 420 000 € de subvention en 2017. Vous voyez donc l'économie substantielle.

Petits rois, mixité, centre d'animation jeunesse, quasiment inchangés, sauf pour le CAJ que nous avons augmenté de manière à prendre en compte un certain nombre d'éléments nouveaux vis-à-vis notamment des personnes mises à disposition. Bagatelle, inchangé.

Enfin, la fonction 901 Bordeaux Unitec, inchangé. Groupement des entrepreneurs talençais, inchangé. Talence Innovation Développement, idem.

Pour un total de 2 267 920 euros. Comme je vous le disais, l'ensemble des subventions de la Ville est inchangé, à deux exceptions près : l'ETSM et Talence Événements.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur SALLABERRY, vous venez de dire sur

la fonction 331, la subvention Rock & Chanson qu'elle était maintenue au niveau de celle de l'an dernier. Or, celle de l'an dernier était à 97 000 €, parce qu'il y avait 8 000 € d'investissements particuliers. Il était donc prévu qu'elle revienne au niveau de 106 000 €. Je suis donc surprise de voir cette différence qui n'est pas négligeable pour cette association.

M. SALLABERRY : La subvention 2015 de Rock & Chanson était de 105 000 €. S'étaient adjointes deux subventions exceptionnelles, deux votes exceptionnels. Il y avait notamment eu un élément de 8 000 € et de 4 500 €. La subvention votée en 2016, selon les tableaux que j'ai, était bien de 97 000 €. C'est pour cela que j'ai dit que c'était inchangé.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'est bien ce que je viens de dire.

M. SALLABERRY : Oui, subventions 2016 et 2017 inchangées.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Mais, parce qu'il y avait eu 8 000 €. Elle avait été rabaisée, parce qu'il y avait eu 8 000 €. Le total faisait à peu près la même chose. Elle n'est donc pas du tout au niveau de ce qui avait été convenu l'an dernier.

M. SALLABERRY : Au niveau des subventions qui ont été votées et validées d'ailleurs par l'ensemble des adjoints, c'est une subvention équivalente qui semble nécessaire ou en tout cas suffisante selon les informations que j'ai.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ce n'est pas du tout ce qui avait été dit à Rock & Chanson et je pense que ce n'est pas à la hauteur de leur demande. Au vu du travail qui est fait sur la diffusion des musiques actuelles et l'animation territoriale de cette association, je pense qu'il faudrait peut-être rectifier la donne. Monsieur VILLEGA, qu'en est-il ?

M. SALLABERRY : Je n'ai pas les informations. De toute façon, si jamais les conclusions des différents effectifs devaient aboutir à un écart, rien n'empêche le vote d'une subvention complémentaire en cours d'année, puisque de toute façon nous avons réservé un certain nombre de crédits supplémentaires dans le cadre du budget pour l'ensemble des subventions. Par rapport aux éléments, je n'ai pas eu de retour sur cette délibération.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je souhaite en tous les cas que ce soit retravaillé.

M. VILLEGA-ARINO : Le directeur de Rock & Chanson, Patrice DUGORNAY, est là. C'est une des associations que nous avons le plus défendues depuis les dernières années, puisque c'est à peu près la seule association dont la subvention n'a pas diminué. Mais effectivement, s'il y a un écart ou s'il y a une erreur, nous allons reconsidérer cela.

M. SALLABERRY : En tout cas, ce que je disais, c'est que si jamais il y a besoin d'une subvention complémentaire par rapport à un exercice budgétaire, il sera largement temps de voter une subvention complémentaire. Je n'avais pas d'éléments particuliers.

M. GUEGUEN : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque et une question sur cette délibération.

Ma première remarque tient au fait que c'est quand même logique que la subvention vers Talence Événements ait diminué étant donné le transfert de mission qui a été fait auprès de la Ville. Donc, il y a un moment il ne faut pas nous vendre des économies qui sont transférées ailleurs.

Ensuite, une question simplement puisque vous disiez que pour les subventions pour les associations de parents d'élèves, c'est calculé par rapport au nombre d'enfants. Comment sont calculées les subventions pour les comités de quartier, puisque ce sont les mêmes ? J'aurais imaginé que ce soit par exemple calculé en fonction du nombre d'habitants par quartier, ce qui pourrait être logique, ou en fonction du nombre d'adhérents au comité. Cela pourrait permettre une mise en place plus logique en fonction de la grosseur du quartier. Le Bijou et Talence Thouars, par exemple, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose en termes de nombre d'habitants. Au moins cela.

M. LE MAIRE : Il y a l'activité qui compte aussi derrière, ce qui est fait par les comités. En discussion avec eux. Vous avez vu qu'il y en a deux qui se sont regroupés et qui ont été augmentés de 50 euros. C'est très dur à apprécier.

M. SALLABERRY : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais Monsieur GUEGUEN, je pense que vous commettez une erreur. Talence Événements, il n'y a pas eu de transfert d'activité majeur. La danse par rapport à la subvention l'année dernière, non. Ce qu'il se passe, c'est que cette année il y a juste eu un élément différentiel, la partie du théâtre que l'on retrouve avec une association à hauteur de 8 000 €. Vous en conviendrez, l'écart avec les 130 000 € de moins n'est pas à l'intérieur. Ce qu'il se passe par rapport à Talence Événements – c'est ce que nous avons indiqué – c'est notamment le départ d'un salarié à l'intérieur de la structure qui n'a pas été remplacé. Mais il n'y a aucun transfert d'élément. En revanche – et je tiens à le souligner –, sous l'action notamment du nouveau président, un effort a été fait non pas forcément en termes de dépenses, dépenses, dépenses. C'est aussi essayer de trouver des sources de financement complémentaires qui permettent à la structure de s'équilibrer sans forcément recourir aux éléments. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que nous avons eu un débat ici. Nous nous étions engagés à diminuer significativement. Nous retrouvons une subvention qui correspond aux éléments, c'est-à-dire 420 000 €. Mais il n'y a eu aucun transfert d'activité, si ce n'est une partie marginale du théâtre qui représente 8 000 €, ce qui, dans les 130 000 € d'économies, n'est pas grand-chose.

M. CONTE : Juste une petite remarque. Je voudrais reprendre un petit peu ce qu'a dit mon collègue GUEGUEN. Il est bien d'avoir réduit la subvention de Talence Événements par rapport à l'OCET, mais par rapport à l'OCET, il faudrait savoir quelle est la différence de périmètre, d'une part, et puis savoir quelle a été l'évolution de la masse salariale entre l'OCET et Talence Événements. Ce serait important à savoir. J'aimerais avoir des informations là-dessus. Merci.

M. SALLABERRY : Encore une fois, mon cher collègue, il n'y a pas de différence entre l'OCET et Talence Événements sur le dernier élément. Il y a eu une modification du nom de l'association qui, effectivement, vise à se spécialiser sur la gestion des événementiels. Mais par rapport au périmètre d'intervention, à l'exception du théâtre, je viens de le dire à votre collègue de devant, il n'y a pas eu de modifications complémentaires. En revanche, et là où vous avez raison de le souligner la quasi-totalité des dépenses, une très grosse partie, en tout cas il y a quasiment aux alentours de 100 000 € qui sont consacrés à la partie organisation de manifestations. Le reste, lui, est constitué de charges fixes, dont les charges salariales avec un certain nombre d'éléments à l'intérieur. Et à l'intérieur de cette structure, notamment au niveau de la structure directionnelle, des efforts ont été faits, ce qui nous permet en fait d'afficher ces éléments-là avec une prise en charge moindre des salariés. Mais le gros de la subvention permet de couvrir les salaires du directeur de l'association et puis des personnes qui sont à l'intérieur.

M. CONTE : Donc, les informations à ce propos sont disponibles.

M. SALLABERRY : Sur Talence Événements, c'est une association qui dépose effectivement des éléments.

Mme DE MARCO : Déjà, l'an dernier nous sommes intervenus parce que nous trouvions que 20 000 € pour l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde, peut-être pour organiser le festival ici à Talence, je veux bien, mais toujours est-il que cela ponctionne ensuite la répartition pour les autres associations talençaises. Nous ne sommes pas pour subventionner l'Union départementale des sapeurs-pompiers au détriment des associations talençaises.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pour apporter une réponse, il ne s'agit pas de subventionner les sapeurs-pompiers, mais – j'avais déjà fait une intervention à ce sujet – de subventionner une association des orphelins. Certes, à peu près tous les pompiers font partie de cette association à titre privé, mais il s'agit bien de soutenir et de prendre en charge – je dis bien de prendre en charge – les orphelins des sapeurs-pompiers qui sont décédés dans l'exercice ou pas de leurs fonctions et d'accompagner ces jeunes à la fois dans leur scolarité jusqu'à leur insertion professionnelle. Il me semble important de soutenir cette manifestation qui peut avoir lieu ici, parce que le site s'y prête et que la Ville de Talence met à disposition des équipements. C'est une manifestation de grande ampleur et les bénéfices sont intégralement reversés à cette association qui est

d'ailleurs parrainée par de grands noms.

M. VILLEGA-ARINO : Si je peux me permettre d'ajouter, le côté caritatif ne fait évidemment absolument aucun doute, mais aussi la qualité de cette manifestation et de la programmation est absolument exceptionnelle.

Mme DE MARCO : Est-ce vraiment le rôle de municipalité de subventionner au détriment des associations talençaises ? Je comprends bien que l'on parle de forme caritative. Moi, je dis non, ce n'est pas notre rôle ici de mettre cela dans les subventions aux associations talençaises.

M. LE MAIRE : Avec Denise, nous siégeons au Conseil d'administration des sapeurs-pompiers essentiellement financé par le Département et la Métropole. Au fur et à mesure de l'agrandissement de leur population, les villes auraient dû participer davantage, ce qui ne s'est jamais fait et ce qui provoque un gros problème financier – je rends hommage au Département – comblé par le Département. C'est une petite participation et, encore une fois, sur une œuvre sociale.

Mme DE MARCO : On vous empêche pas d'être d'accord ensemble. Vous me permettez de ne pas être d'accord avec votre position commune et votre soutien départemental et municipal sur cette subvention, et je dis bien au détriment des associations talençaises. Pour cette raison, je voterai contre. Non, mais il y en a marre du business.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Il ne s'agit pas de business.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas du business.

Mme DE MARCO : Ce serait mieux pour Rock & Chanson. Ils font preuve d'un travail sur la municipalité auprès des habitants et des jeunes. Nous, c'est contre cette subvention aux sapeurs-pompiers, contre ce business au détriment... Non, mais cela va, vous pouvez vous raconter toutes les histoires du monde, vous ne me convaincrez pas.

M. LE MAIRE : C'est pour cela, n'insistez pas, nous avons compris.

Mme DE MARCO : Et, bien sûr, contre l'ETSM.

Mme CONGOSTE : Je vote pour, mais je voudrais signaler qu'il y a des disparités à mon goût. C'est-à-dire qu'entre 17 000 € pour le tennis et la moitié pour la boxe ou 2 200 € pour karaté, je trouve qu'il y a des disparités et qu'il y aurait à gagner à élever des sports pour la jeunesse. Le karaté et la boxe sont des sports qui ont une logique au niveau de la prévention et de tas d'atouts pour le développement de la jeunesse. Le tennis, c'est bien, mais le reste aussi.

M. LE MAIRE : Le tennis, ce n'est pas du racket quand même.

Mme CONGOSTE : Non, mais le tennis ne coûte pas plus cher que la boxe ou le karaté.

M. LE MAIRE : Rapprochez-vous de M. PARANTEAU qui vous expliquera. Ils ont une grille d'évaluation en fonction du nombre d'adhérents, du niveau, enfin plein de choses, des déplacements. C'est ce qui explique que c'est une discussion avec les associations et que nous aboutissons à ce résultat.

Mme CONGOSTE : Il y a une disparité qui n'est pas cohérente.

M. LE MAIRE : Il vous expliquera.

Mme CONGOSTE : Mais je vote pour.

Mme RAMI : Moi, je ne prends pas part au vote pour la subvention de Talence Événement et de Ludiloisirs puisque je fais partie du Conseil d'administration.

M. LE MAIRE : Naturellement, merci. Mais autrement le reste ?

Mme DE MARCO : Nous n'allons quand même pas répéter trois fois. Aujourd'hui, nous répétons trois fois nos votes. Vous n'êtes pas attentif à ce que nous disons.

M. LE MAIRE : Non, mais vous parlez à côté du micro, Monique.

Mme DE MARCO : Non, pas du tout, je suis dans l'axe du micro.

M. LE MAIRE : Vous qui avez une voix extraordinaire, nous ne l'entendons pas.

Mme DE MARCO : Vous m'avez fait répéter chaque fois trois fois pour les votes depuis le début de la séance. Je reprends. Nous votons pour, sauf contre l'Union départementale des sapeurs-pompiers et l'école de sports motorisés. Est-ce enregistré ?

M. LE MAIRE : C'est clair.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2017, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201	
* Comité des Œuvres Sociales (l'acompte de 60 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	119 000 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 025	
* Amicale des Usagers Les Jardins d'Olibet	130 €
* Amicale Franco-Espagnole Talençaise	400 €
* Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie	320 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons	240 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
* Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
* Association Anciens Combattants Sidi Brahim	100 €
* Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
* Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
* Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
* Association Familiale de Talence	200 €
* Association Mille-Pattes section Talence	200 €
* Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
* Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	150 €
* Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
* " " Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
* " " Haut Brion	500 €
* " " La Fauvette	500 €
* " " La Médoquine	500 €
* " " La Pléiade (fusion «Château Raba» et «Plume la Poule»)	550 €
* " " La Taillade	500 €
* " " Le Bijou	500 €
* " " Peylanne Leysotte	500 €
* " " Poste-Mairie	500 €
* " " Saint-Genès	500 €
* " " Talence-Thouars	500 €
* Fédération des comités de Quartiers de Talence	600 €

* L'Abeille Talençaise	1 300 €
* La P'tite Friche	400 €
* Les Toujours Jeunes de Talence	400 €
* Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
* Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde	20 000 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 04	
* Comité des Jumelages de TALENCE	10 000 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 212	
* Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
* Association Parents Elèves API Camus	55 €
* Association Parents Elèves FCPE Camus	55 €
* Association Parents Elèves FCPE Gambetta	45 €
* Association Parents Elèves APEIT Gambetta	45 €
* Association Parents Elèves AIPE Joliot Curie Maternelle	60 €
* Association Parents Elèves FCPE Joliot Curie	110 €
* Association Parents Elèves AIPE Lasserre	150 €
* Association Parents Elèves Lapie qui chante les enfants d'abord	140 €
* Association Parents Elèves FCPE Michelet	70 €
* Association Parents Elèves APEL Saint-Genès	70 €
* Association Parents Elèves Les graines de Saint Ex	80 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 40	
* ADEM (l'acompte de 22 500 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	90 000 €
* Anonymes du Campus	1 300 €
* Association Karaté Saint Genès	1 700 €
* Association sportive du collège Henri Brisson	200 €
* Association sportive du collège Victor Louis	200 €
* Association sur les chemins de randonnée	100 €
* Association Tennis Municipaux de Talence	1 360 €
* Cercle des Nageurs de Talence (l'acompte de 9 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	38 000 €
* Ecole Talençaise des Sports Motorisés (l'acompte de 20 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	40 000 €
* Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan (l'acompte de 2 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	8 400 €
* Union Sportive Alliance Talençaise Football (l'acompte de 7 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	29 000 €

* Union Sportive Talence Acrosport (l'acompte de 2 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	8 500 €
* Union Sportive Talence Aïkido	700 €
* Union Sportive Talence Athlétisme (l'acompte de 11 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	52 000 €
* Union Sportive Talence Badminton (l'acompte de 5 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	21 500 €
* Union Sportive Talence Basket (l'acompte de 6 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	25 000 €
* Union Sportive Talence Boxe (l'acompte de 2 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	8 000 €
* Union Sportive Talence Club de Tennis (l'acompte de 4 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	17 000 €
* Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
* Union Sportive Talence Gymnastique (l'acompte de 4 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	18 000 €
* Union Sportive Talence Handball (l'acompte de 1 500 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	6 500 €
* Union Sportive Talence Judo (l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	10 500 €
* Union Sportive Talence Karaté	2 200 €
* Union Sportive Talence Pétanque	3 500 €
* Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	1 700 €
* Union Sportive Talence Tennis de Table (l'acompte de 1 500 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	6 400 €
* Union Sportive Talence Volley-Ball (l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	11 000 €
* USEP Georges LASSERRE (subvention exceptionnelle)	200 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 331	
* Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
* Comité Talençais de l'orgue de Notre Dame	3 500 €
* Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
* Lyre Talençaise	2 500 €
* Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
* Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
* Rock et Chanson (l'acompte de 25 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	97 000 €
* Société Arts Talence Aquitaine	2 500 €
* Talence Evénements (ex O.C.E.T.) (l'acompte de 180 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	420 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 421	
* Association Centre Ludiloisirs (ex Association Loisirs des Petits Rois) (l'acompte de 135 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	374 000 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 4221	
* Mix-Cité (l'acompte de 70 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	172 000 €
* Mix-Cité (subvention exceptionnelle)	2 000 €
* Centre Animation Jeunesse (l'acompte de 80 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	412 000 €
* Centre Social de Bagatelle	165 000 €
ARTICLE 6574 – FONCTION 901	
* Bordeaux Unitec	1 000 €
* Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
* Talence Innovation Sud Développement (l'acompte de 15 000 € prévu par délibération du 16.01.17 vient en déduction)	25 000 €
TOTAL GENERAL :	2 267 920 €

»

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT DANS LES ASSOCIATIONS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

*** Union départementale des sapeurs pompiers de la Gironde**

- 38 VOIX POUR
- 3 VOIX CONTRE (EELV)

*** ETSM**

- 33 VOIX POUR
- 8 VOIX CONTRE (Talencez vous ! - EELV)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

18 - Subvention aux associations non talençaises – Année 2017

M. SALLABERRY : Oui, il s'agit des associations non talençaises avec 11 310 €. Vous le voyez, comme chaque année, l'énorme partie par rapport à cela, c'est la SPA pour 8 400 €.

Mme DE MARCO : À notre demande, nous avons eu les comptes financiers et les comptes d'activité de l'association de chasse de Villenave-d'Ornon/Talence.

C'est un document qui est arrivé très tard dans l'après-midi, mais qui est extrêmement intéressant, puisque malheureusement le nombre de Talençais adhérents de cette association de chasse est passé à 6 talençais. C'est quand même dommage. Ce qui fait à peu près 80-90 € pour chaque chasseur de Talence. 450 € pour l'association de chasse pour 6 adhérents sur Talence... Il faut aussi voir le contenu du rapport d'activité. Il est sûr qu'il faut acheter du faisan. 750 faisans achetés, cela coûte beaucoup, parce que c'est 9,50 € le faisan vivant. 350 perdrix. Je n'ai pas noté le prix. Ils se lamentent un peu. Comment vont-ils faire ? Ils vont être obligés de diminuer le nombre de faisans et de perdrix. Il est très amusant d'acheter du faisan et de la perdrix, de les lâcher dans le bois à Villenave-d'Ornon et de tirer dessus. Nous donnons 80 à 90 € à chaque chasseur talençais pour aller s'amuser avec la volaille.

M. LE MAIRE : Si c'était la chasse aux pigeons, il y aurait plus de victimes.

Mme DE MARCO : Vous comprenez notre position concernant le financement de l'association de chasse. 450 €, ce sont à mon avis 450 € de trop.

M. LE MAIRE : Une précision quand même, Monique DE MARCO. Vous avez demandé ces éléments-là aux services vendredi. Ils vous les ont fournis aujourd'hui. C'est donc rapide.

Mme DE MARCO : Je tiens à remercier les services. Je le répète.

M. DELLU : Nous n'avions pas eu le compte rendu d'activité de l'association de chasse depuis un certain nombre d'années, mais nous l'avions déjà demandé il y a 15 ou 20 ans et ils devaient effectivement être 9 à l'époque, ou quelque chose comme cela. Mais c'était quand même plus élevé.

M. LE MAIRE : Il y a eu des accidents de chasse.

M. DELLU : Je ne sais pas s'il y a eu des accidents de chasse ou si le renouvellement biologique fait son œuvre. Mais comme il y a dix ans, je continue à voter contre.

M. LE MAIRE : Je n'aime pas la chasse, mais je respecte ceux qui veulent...

M. CONTE : Je voudrais m'exprimer sur la SPA. Cela, c'est du racket ! Je voulais savoir combien il y a eu d'interventions de la SPA en 2016 pour 8 400 €. Combien ? Lors d'un Conseil municipal antérieur, Monsieur le Maire, vous m'avez dit que la SPA ne s'occupait que des animaux vivants. Ensuite, nous devons payer une organisation pour les animaux morts. Qui s'occupe de ceux qui sont agonisants ?

M. LE MAIRE : Nous faisons appel aux chasseurs.

M. CONTE : Parce qu'admettons que nous appelions la SPA pour un animal qui

est entre la vie et la mort, et qu'il décède avant l'arrivée de la SPA, nous allons être obligés de faire appel à l'entreprise en question qui s'occupe des chiens morts. Cela me pose un problème et je trouve que c'est du racket.

M. LE MAIRE : Là-dessus, nous sommes d'accord, mais si nous ne payons pas, ils n'interviennent pas. Toutes les villes disent la même chose, la Métropole dit la même chose, c'est du racket, nationalement aussi. Mais tant qu'il n'y aura pas un changement de la loi par rapport à cela, ils n'interviennent pas si nous ne payons pas.

Mme CONGOSTE : On m'a chargée de soulever un désaccord concernant la LICRA. Ce n'est pas que nous sommes contre le fait de financer des organismes qui militent contre le racisme, mais pourquoi ce ciblage avec cette association LICRA quand on sait que cette association est effectivement une organisation antiraciste, mais qui est aussi devenue un groupe de pression en soutien permanent à la politique israélienne ? Par rapport à cela, c'est une association qui souligne et qui qualifie d'antisémite toute critique d'Israël. C'est ennuyeux. D'autres organisations s'occupent du racisme globalement. Je trouve que pour une ville, c'est quand même plus prudent par les temps qui courent de ne pas se cibler comme cela.

M. LE MAIRE : Vous avez votre point de vue. Je ne le partage pas.

Mme CONGOSTE : Ce n'est pas mon point de vue, mais celui des gens que je représente.

M. LE MAIRE : Vous êtes le porte-parole.

Mme CONGOSTE : Et je suis le porte-parole.

M. LE MAIRE : Je respecte votre avis, mais je ne le partage pas. Chacun est libre dans ce domaine-là d'avoir une opinion sur ce sujet. Nous pouvons quand même donner acte de nombreuses opérations de lutte contre le racisme qui ont été menées par cette association. Après, qu'il y ait des interprétations politiques et des soutiens, c'est vrai de beaucoup d'associations. Vous connaissez l'histoire de la CGT qui est assimilée au Parti communiste. Cela a été vrai, c'est peut-être moins vrai. Restons-en sur le sujet de la lutte contre le racisme.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2017, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations non talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 025	
* Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	450 €
* Association Laïque PRADO service d'aide aux victimes	800 €
* Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
* Association M.A.I. 33	250 €
* Association pour la prévention routière - Délégation de la Gironde	80 €
* Association pour le don de sang bénévole de Bordeaux	120 €
* Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme	320 €
* Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	160 €
* SPA	8 400 €
* Union Française Pour la Santé Bucco-Dentaire - Comité Girondin	170 €
* Vélo-Cité	400 €
<u>TOTAL GENERAL :</u>	11 310 €

» ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence

31 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE (Oppositions)

- S.P.A.

36 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE (EELV – Une vraie gauche pour Talence)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

19 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2017

M. SALLABERRY : C'est la subvention de 4 millions d'euros dont je vous ai parlé.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle que par délibération en date du 16 janvier 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention de 2

000 000 €.

Je vous demande aujourd'hui de fixer à 4 000 000 € la subvention totale de fonctionnement accordée par la Commune au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

20 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de Talence Evènements

M. SALLABERRY : Il s'agit de renouveler la mise à disposition d'un agent administratif qui est deuxième classe à temps complet à compter du 4 mai pour une durée d'un an. C'est une reconduction de quelque chose existant. Je vous rappelle un élément important, c'est-à-dire qu'en contrepartie de quoi, y compris dans la subvention, Talence Evènements reverse à la Ville l'argent correspondant, charges comprises.

M. LE MAIRE : Pas de problème ?

Mme RAMI : Je ne prendrai pas part au vote.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, expose :

« Par délibération du 10 avril 2015, vous aviez autorisé la mise à disposition d'un agent communal afin de superviser, organiser et sécuriser l'ensemble des processus liés aux événements organisés par l'association Talence Evènements. Celle-ci a été renouvelée pour l'année 2016.

La ville souhaitant maintenir cette mise à disposition à temps complet auprès de cette structure.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- à renouveler cette mise à disposition d'un agent administratif principal 2^{ème} classe à temps complet auprès de Talence Evènements à compter du 04/05/2017 pour une durée d'un an.
- à signer la convention ainsi que les pièces afférentes

Talence Evènements s'engage à verser à la ville les montants des salaires et des charges correspondants.»

Adopté par 40 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RAMI)

Reçue en Préfecture le 19/04/17

21 - Convention de partenariat – Séance de régulation

M. SALLABERRY : La Ville souhaite renouveler le partenariat avec la psychologue du travail pour une année suite à une première année réussie. C'est la même base tarifaire. C'est 60 euros de l'heure. Elle propose des séances de groupe pour 100 euros de l'heure. Je vous précise que la psychologue a fait un bilan de son activité sur une année. Il nous est clairement apparu que les besoins en termes de régulation augmentent et que cette prestation est nécessaire.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je ne mets pas en doute la nécessité de cette régulation. Elle me semble tout à fait justifiée. Dans le bilan des interventions, j'aurais aimé que nous puissions au moins avoir une liste des problématiques évoquées dans ces groupes. Par exemple, la relation public/agent, la relation entre les paires, la relation à la hiérarchie ou les problématiques... C'est-à-dire en quantifiant ou en listant le type de problématiques qui sont travaillées au cours de ces régulations. Il s'agit bien de régulations. Donc, sur un temps de régulation, il me semble que les problématiques évoquées peuvent être listées.

M. SALLABERRY : Ma chère collègue, nous avons effectivement posé ces éléments-là. Nous avons échangé avec elle sur ces éléments-là, mais les thématiques abordées relèvent de la confidentialité.

Mme GRESLARD-NEDELEC : La confidentialité, oui, les thématiques abordées, non. Globalement. Je ne demande pas le contenu. Je demande simplement le titre des problématiques abordées.

M. SALLABERRY : Je poserai la question. Nous avons fait ces éléments-là. Nous sommes toujours sur le chapitre relationnel de toute façon. Après, dès que nous voulons aller sur le plus précis, il y a l'opposition du caractère confidentiel des éléments. Je reposerai éventuellement la question, mais je sais que nous nous y étions intéressés notamment par rapport au rapport d'activité. Mais cela me paraît très compliqué.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, expose :

«Lors de la séance du 27 avril 2011, la collectivité avait sollicité le soutien d'une psychologue en vue d'animer des séances de régulation.

Lors du Conseil municipal du 11 avril 2016, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à poursuivre ces séances avec un nouveau prestataire pour un tarif horaire de 60€.

Je vous rappelle que cette action s'inscrit parmi les axes de prévention de la Ville et a pour but de prévenir et de traiter les problèmes rencontrés afin d'améliorer les conditions de travail et le service rendu au public.

La psychologue du travail a accepté de renouveler notre partenariat en maintenant la tarification sur les séances individuelles mais a proposé des séances de groupe au tarif de 100€

de l'heure.

Compte tenu que Madame GASTINEL-REAU donne toute satisfaction, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire :

- à maintenir ce partenariat avec ce prestataire pour une durée d'un an, à compter du 1/05/2017,
- à signer le renouvellement de la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces afférentes,
- à autoriser la proposition de tarification pour les séances de groupe,
- à prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 013.»

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

22 - Reconduction du poste de médecin de médecine professionnelle et préventive en contrat à durée indéterminée

M. SALLABERRY : C'est ma dernière délibération pour ce soir. Je vous rappelle que le médecin de prévention est sous contrat avec la Ville depuis six ans. Nous souhaitons lui proposer de poursuivre son action en contrat à durée indéterminée. Il s'agit d'un poste à temps non complet qui représente 60 heures par mois. Sa rémunération n'a d'ailleurs pas été augmentée sur cette période. Nous en avons profité pour augmenter, parce qu'il nous a paru nécessaire d'augmenter sa rémunération. Nous l'avons mis à l'intérieur sur un grade de médecin hors classe avec un traitement indiciaire en référence hors échelle A premier chevron régie indemnitaire, c'est-à-dire 1 609,35 € nets ramenés à 26,82 € de l'heure. 1 609 € à comparer aux 1 503 €. Cela fait six ans que ces prestations n'avaient pas été augmentées. Nous avons souhaité accompagner ce geste.

M. LE MAIRE : Pas de problème ?

M. GUERIN : Une petite question qui pourra d'ailleurs peut-être répondre à la question de Denise GRESLARD pour la délibération précédente. Pourrions-nous avoir accès au bilan CHSCT ? J'imagine que dans ce bilan CHSCT, il y a quand même aussi une évocation de toutes les problématiques de risques psychosociaux et du travail. Cela peut donc peut-être répondre à cette question de Mme GRESLARD.

M. SALLABERRY : Mon cher collègue, nous pouvons vous présenter les bilans du CHSCT, mais uniquement de 2015 puisque tant que le médecin n'aura pas présenté le bilan 2016 au CHSCT – je crois que ce sera fait fin mai – il n'est pas communicable. En tout cas, les rapports du CHSCT 2015 et avant sont librement consultables en mairie.

M. DELLU : Pouvez-vous nous relire la délibération concernant le traitement indiciaire, parce que je ne suis pas sûr de tout suivre ? Traitement indiciaire en

référence au hors échelle A premier chevron.

M. SALLABERRY : Oui, Monsieur. C'est chevron. Aucun rapport avec la chasse, mais c'est un chevron. Les spécialistes des ressources humaines me confirment que «chevron» est le terme approprié.

DELIBERATION

Monsieur SALLABERRY, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, expose :

«Par délibération en date du 23 Mai 2016, le Conseil Municipal avait renouvelé le poste du médecin de la médecine professionnelle et préventive en vertu de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, recruté depuis le 1/05/2011 en vue d'exécuter les missions suivantes :

- surveillance médicale des agents,
- relations avec la commission accidents de service et maladie professionnelle, le comité médical, la commission de réforme et le CHSCT,
- conseil auprès de la collectivité en matière de conditions de travail, d'hygiène, de prévention des risques professionnels,
- rédaction du bilan annuel remis aux membres du CHSCT.

Ce renouvellement donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi soit depuis le 01/05/2011 (article 3-4 II de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Le poste est prévu à temps non-complet à hauteur de 60 heures par mois.

La rémunération, fixée en référence au grade de médecin hors classe, est calculée de la façon suivante :

- 1 traitement indiciaire en référence au Hors échelle A 1^{er} chevron,
- 2 l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Il percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc :

- de bien vouloir m'autoriser à reconduire le poste de médecin de médecine professionnelle et préventive contractuel à compter du 01/05/17 pour une durée indéterminée,
- ☒ de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 19/04/17

23 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire en vue de la création d'un local de stockage société Loisirs et Aventures parcelle BK 12

M. LE MAIRE : Il s'agit du local pour la société Loisirs et Aventures. Je ne vais

pas recommencer le débat qu'il y a eu tout à l'heure. Il s'agit simplement du dépôt de permis de construire.

DELIBERATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

«Dans le prolongement de la délibération n° 5, il convient maintenant d'autoriser la société Loisirs et Aventures à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la création de son local de stockage. Ce dernier présente une surface de 12,3 m² et sera accompagné d'une terrasse.

Ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément à l'article R421-9 du code de l'urbanisme.

En conséquence, je vous demande d'autoriser la société Loisirs et Aventures représentée par Monsieur ALOY à déposer le dossier de déclaration préalable nécessaire à la réalisation du projet susvisé.»

ADOpte PAR 31 VOIX POUR
10 VOIX CONTRE (Oppositions)

Reçue en Préfecture le

24 - Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association Centre Animation Jeunesse

25 - Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association Ludiloisirs

Mme PITOT : Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville soutient les actions de loisirs éducatifs conduites par ces deux associations. Ce soutien est concrétisé par une convention. Il convient aujourd'hui de renouveler ces deux conventions sur la base d'un travail constructif mené entre les services de la Ville et les représentants de l'association. Ce travail nous a permis de reposer les bases du partenariat et de préciser nos attentes.

Je vous propose donc d'approuver ces deux conventions qui vous sont soumises ce jour.

M. GUEGUEN : Une première question concernant la délibération n° 24 pour le CAJ. Une question et une remarque. La remarque porte sur le montant de la subvention apportée dans cette convention de 409 000 € alors qu'elle est de 412 000 €, si je ne m'abuse, dans la délibération votée précédemment, la numéro 17.

Mme PITOT : C'est tout simplement parce qu'il y avait une demande de départ à la retraite de notre agent d'entretien. Il se trouve que sa demande de retraite a été refusée parce qu'elle n'avait pas accumulé assez de semestres. L'agent municipal pour les ménages restant au sein de la Ville, continuera à faire les ménages pour l'année 2017-2018. Il n'y avait donc pas besoin de budgétiser son départ.

M. GUEGUEN : Il y a quelque chose que je ne comprends pas et puis je n'ai pas posé ma question. Comment se fait-il que sur le budget primitif on n'ait pas le même montant de subvention que ce qu'il a marqué dans la convention ? Dans la convention, il est marqué : « Cette subvention est arrêtée lors du vote du budget primitif de la Ville. Pour l'année 2017, elle est de 409 000 € ». C'est juste cela.

Après, ma question, c'était simplement de savoir si les mises à disposition autres, c'est-à-dire les dépenses relatives aux locaux, aux frais de chauffage, aux entretiens, à l'électricité et à l'eau étaient ensuite déduites de la subvention ou si c'était en plus ?

Mme PITOT : Il s'agit tout simplement d'une erreur sur le montant des heures supplémentaires des mises à disposition.

M. SALLABERRY : Monsieur le Maire, excusez-moi, pour l'histoire de chevron, le chevron et l'échelon ne sont pas deux choses, puisque l'échelon est limité dans le temps alors que le chevron ne l'est pas. Cela existe bien dans le grade indiciaire.

M. LE MAIRE : Oui, la différence, c'est cela. Les 3 000 € de différence étaient liés aux heures supplémentaires.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Puisque nous parlons des heures supplémentaires, il n'y a plus de paiement des heures supplémentaires des personnels mis à disposition, ce qui va entraîner des récupérations obligatoires, donc une diminution de présence. Cela va avoir un impact sur les activités et en particulier sur la problématique des séjours, puisque je rappelle que sur les séjours il y a les nuitées et il y a donc des heures supplémentaires ou des récupérations extrêmement importantes.

Je continue à propos du budget. C'est pour dire qu'il me semble qu'il va y avoir un travail à faire à propos du budget du CAJ sachant qu'il y a de plus en plus de dettes des familles en grande précarité qui restent impayées. Il y a eu un travail de coordination avec la MDSI pour essayer de voir comment le Département pouvait faire des aides individuelles qui permettent de payer. Mais on ne peut pas payer directement au CAJ. Il me semble qu'un travail pourrait être fait autour des sources de financement ou en tous les cas comment on peut essayer que les impacts sur les heures de présence des animateurs soient réduits le plus possible.

Mme PITOT : Bien sûr, mais c'est justement le travail que nous faisons de façon continue au sein du Conseil d'administration.

Sur les heures supplémentaires, vous n'avez certainement pas eu l'information du dernier courrier transmis au CAJ. Nous paierons une partie des heures

supplémentaires des mises à disposition. Ils auront un package justement pour éviter un impact trop important sur les adhérents du CAJ avec une baisse de l'activité. Nous souhaitons que toutes les activités soient maintenues. C'est pour cela que nous faisons cet effort supplémentaire.

M. SALLABERRY : Juste pour préciser que ce package, c'est 3 000 € pour les heures supplémentaires pour une année pour la subvention.

Mme RAMI : Je voulais remercier Laetitia d'avoir travaillé sur ces deux structures, parce qu'elles en ont besoin, elles ont besoin de soutien, cela assure une pérennisation sur leur subvention. Elles en ont vraiment besoin. Cela assure aussi la passerelle entre la jeunesse et l'adolescence. C'est tout ce que nous avons travaillé aussi en Conseil d'administration.

Mme PITOT : Exactement. C'est quelque chose qui nous tenait à cœur.

Mme RAMI : C'est très bien de pouvoir travailler ensemble sur les deux structures. Malheureusement, je ne peux pas prendre part au vote pour Ludiloisirs.

DELIBERATION

Madame PITOT, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, expose :

«L'association Centre Animation Jeunesse organise l'accueil des adolescents de 10 à 17 ans, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville soutient les actions de loisirs éducatifs conduites par cette association. Ce soutien avait été concrétisé par une convention d'objectifs et financière signée en 2010.

Dans le cadre de la coordination Enfance Jeunesse, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, il convient aujourd'hui de renouveler cette convention sur la base d'un travail constructif mené entre les services de la ville et les représentants de l'association. Ce travail a permis de reposer les bases du partenariat et à la Ville de préciser ses attentes.

A cet effet, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et financière qui vous est soumise.»

Adopté par 40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme PITOT)

Reçue en Préfecture 19/04/17

DELIBERATION

Madame PITOT, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, expose :

«L'association Centre Ludiloisirs organise un accueil collectif de mineurs pour les enfants de maternelle et d'élémentaire les mercredi et durant les vacances scolaires ainsi qu'une activité de ludothèque.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville soutient les actions de loisirs éducatifs

conduites par cette association. Ce soutien avait été concrétisé par une convention d'objectifs et financière signée en 2004.

Dans le cadre de la coordination Enfance Jeunesse, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, il convient aujourd'hui de renouveler cette convention sur la base d'un travail constructif mené entre les services de la ville et les représentants de l'association. Ce travail a permis de reposer les bases du partenariat et à la ville de préciser ses attentes.

A cet effet, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et financière qui vous est soumise.»

Adopté par 39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mmes PITOT et RAMI)

Reçue en préfecture le 19/04/17

M. LE MAIRE : Trois informations.

Le 24 avril, après le premier tour de la présidentielle, le Président de la Métropole, qui fait un tour de toutes les villes, sera à Talence. Le 24 avril à 17 heures 30, il sera ici. Naturellement, tout le Conseil est invité, comme cela se fait dans toutes les villes où il va.

Mme DE MARCO : Cela a-t-il quelque chose à voir avec la fin du premier tour de la présidentielle ?

M. LE MAIRE : Non. Le premier tour sera passé et nous y verrons clair.

Les trois prochains Conseils municipaux auront lieu le mardi 16 mai à 18 heures, le jeudi 15 juin et le jeudi 6 juillet.

La séance se termine à 21 heures 20.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	5
Date de convocation :	4 avril 2016

Envoyé en Préfecture le :
Reçu en

Préfecture le :
Publication le :

Séance du 10 avril 2017 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BEGE-SEURIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Alain CAZABONNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	32
VOTES : Abstentions	10
VOTES : Pour	32
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		4 099 181,49 €	2 908 564,03 €		2 908 564,03 €	4 099 181,49 €
Opérations de l'exercice	56 727 153,46 €	58 875 473,68 €	8 642 788,92 €	18 666 719,05 €	65 369 942,38 €	77 542 192,73 €
TOTAUX	56 727 153,46 €	62 974 655,17 €	11 551 352,95 €	18 666 719,05 €	68 278 506,41 €	81 641 374,22 €
Résultats de clôture		6 247 501,71 €		7 115 366,10 €		13 362 867,81 €
Restes à réaliser			1 503 388,21 €	298 500,00 €	1 503 388,21 €	298 500,00 €
TOTAUX CUMULES	56 727 153,46 €	62 974 655,17 €	13 054 741,16 €	18 965 219,05 €	69 781 894,62 €	81 939 874,22 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 247 501,71 €		5 910 477,89 €		12 157 979,60 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				130 972,90 €		130 972,90 €
Opérations de l'exercice	221 042,70 €	221 042,70 €		24 880,15 €	221 042,70 €	245 922,85 €
TOTAUX	221 042,70 €	221 042,70 €	0,00 €	155 853,05 €	221 042,70 €	376 895,75 €
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	221 042,70 €	221 042,70 €	0,00 €	155 853,05 €	221 042,70 €	376 895,75 €
RESULTATS DEFINITIFS				155 853,05 €		155 853,05 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC LA MEDOQUINE (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	32
VOTES : Abstentions	10
VOTES : Pour	32
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						0,00 €
Opérations de l'exercice	493 071,43 €	493 071,43 €			493 071,43 €	493 071,43 €
TOTAUX	493 071,43 €	493 071,43 €			493 071,43 €	493 071,43 €
Résultats de clôture		0,00 €				0,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	493 071,43 €	493 071,43 €			493 071,43 €	493 071,43 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,00 €				0,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		18 630,42 €			0,00 €	18 630,42 €
Opérations de l'exercice	1,00 €	345,00 €			1,00 €	345,00 €
TOTAUX	1,00 €	18 975,42 €	0,00 €		1,00 €	18 975,42 €
Résultats de clôture		18 974,42 €				18 974,42 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1,00 €	18 975,42 €	0,00 €		1,00 €	18 975,42 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	18 974,42 €	0,00 €			18 974,42 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. VILLEGA-ARINO, M. GELLE, Mme SALLET, M. DUART, M. PARENTEAU Mme CASTAGNERA, M. GOYER, M. SALLABERRY, Mme HIERET, Mme CHADEBOST, Mme DENON-BIROT, M. PRADES, Mme BEGE-SEURIN, Mme ROSSI, M. BONNIN, M. BESSE, Mme CHABBAT, Mme SAUTOUR, Mme MAURES, Mme IRIART, M. PENE, M. ERCHOUK, M. FARGUES, Mme PITOT, M. GARRIGUES, Mme LARTIGUES, M. JEAN, M. AMBRY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU, M. GUEGUEN, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président,